



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9069^e séance

Mardi 21 juin 2022, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Hoxha (Albanie)

Membres :

Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique	M. Mills
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M. Biang
Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
Inde	M. Raguttahalli
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M ^{me} Toroitich
Mexique	M. Gómez Robledo Verduzco
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Lituanie, de la Slovaquie et de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Alice Nderitu, Conseillère spéciale pour la prévention du génocide ; M^{me} Liubov Tsybulska, Cheffe du Centre pour la communication stratégique et la sécurité de l'information ; et M. Jared Andrew Cohen, Président-Directeur général de Jigsaw et Directeur de recherche adjoint au Council on Foreign Relations.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} Nderitu.

M^{me} Nderitu (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Ferit Hoxha, et les autres membres du Conseil de m'avoir invitée à leur présenter un exposé sur le thème de l'incitation à la violence pouvant conduire à des atrocités criminelles.

Mon mandat de Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide consiste à jouer un rôle de catalyseur pour mieux faire comprendre les causes et la dynamique du génocide, à alerter les acteurs concernés, par l'intermédiaire de mécanismes d'alerte rapide, en cas de risque de génocide et à plaider et mobiliser en faveur d'une action adaptée. En outre, depuis 2019, mon bureau assure la liaison au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne l'application de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, qui intègre cette priorité aux travaux de l'ensemble du système des Nations Unies, y compris au niveau des pays, pour tous les organismes, fonds et programmes, en tant qu'élément essentiel pour la réalisation de tous les objectifs pertinents de l'ONU. Ces activités sont menées dans le plein respect du droit essentiel à la liberté

d'expression, conformément au droit international des droits de l'homme.

Cette semaine, le 18 juin, nous avons célébré la toute première Journée internationale de la lutte contre les discours de haine. Mon bureau et la Mission permanente du Royaume du Maroc, qui a été le fer de lance de la résolution 75/309 de l'Assemblée générale, laquelle a proclamé la Journée internationale, ont également coorganisé un événement parallèle dans la salle du Conseil de tutelle le 17 juin sur le rôle de l'éducation dans la lutte contre les causes profondes des discours de haine et la promotion de l'inclusion, de la non-discrimination et de la paix. La Journée internationale de la lutte contre les discours de haine a été observée officiellement à l'occasion d'une réunion informelle de haut niveau de l'Assemblée générale convoquée par le Président de l'Assemblée générale hier, le 20 juin.

L'histoire nous a enseigné à tous les conséquences dévastatrices que l'incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence et les discours de haine et clivants peuvent avoir en suscitant la haine et la violence. Nous avons pu le constater pendant la période qui a précédé l'Holocauste, au Rwanda en 1994 et en Bosnie-Herzégovine en 1995.

Mon bureau collabore également avec les entreprises technologiques et les médias sociaux pour veiller à ce qu'ils s'acquittent comme il convient de leurs responsabilités s'agissant de lutter contre les discours de haine sur leurs plateformes, d'adapter leurs politiques aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et de renforcer leur engagement à faire de la protection des vies humaines une priorité de premier plan.

Mon bureau a élaboré des directives et des orientations politiques, notamment en ce qui concerne la lutte contre les discours de haine liés à la maladie à coronavirus (COVID-19), mais aussi, ces derniers mois, sur la négation de l'Holocauste et du génocide en tant que discours de haine et sur les discours de haine fondés sur le genre.

La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, qui a été adoptée le 9 décembre 1948, est née des ténèbres de l'Holocauste. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques dispose que tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi, et que l'incitation directe et publique à

commettre le génocide est un crime interdit par le droit international. Ce sont également des indicateurs de risque et de possibles facteurs déclencheurs d'atrocités selon le Cadre d'analyse des atrocités criminelles, la méthodologie que mon bureau utilise pour mener ses analyses.

La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948 reconnaît expressément comme infractions punissables l'entente en vue de commettre le génocide, l'incitation directe et publique à commettre le génocide, la tentative de génocide et la complicité dans le génocide. La prévention du génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre est une obligation juridique qui incombe aux États en vertu du droit international.

Depuis le début du conflit en Ukraine, les organes intergouvernementaux de l'ONU ont organisé des réunions et adopté plusieurs décisions. Le Secrétaire général s'est rendu dans la région et a appelé à la cessation des hostilités. Il est resté pleinement en contact avec les acteurs clefs, notamment les Gouvernements russe et ukrainien, réaffirmant qu'il n'y a pas d'autre option que la diplomatie.

Dans le cadre de mes échanges avec divers États Membres, j'ai insisté, publiquement et en privé, sur la nécessité de renforcer les efforts de prévention et d'application du principe de responsabilité.

Dans une déclaration faite le 18 mars, j'ai pris acte de l'ordonnance de la Cour internationale de Justice en date du 16 mars portant indication de mesures conservatoires en l'affaire concernant les *Allégations de génocide au titre de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*. Je me suis fait l'écho de la conclusion de la Cour, à savoir que les États parties doivent honorer leurs obligations de bonne foi s'agissant de prévenir et de sanctionner le crime de génocide et n'agir que dans les limites que permet la légalité internationale et conformément à l'esprit et aux objectifs de l'ONU. La Cour s'est ainsi prononcée, et il est impératif de veiller à ce que les mesures conservatoires qu'elle a énoncées soient mises en œuvre intégralement et sans attendre, afin d'éviter toute nouvelle perte de vies humaines.

J'ai également appelé à la cessation des hostilités et à la protection des civils. Je me suis fait l'écho des préoccupations exprimées par d'autres hauts fonctionnaires des Nations Unies face aux risques accrus de violence sexuelle, notamment la traite des personnes, qui touchent de plein fouet les femmes et les enfants. J'ai

salué le rôle essentiel joué par les initiatives régionales et internationales pour faire face à la crise humanitaire en cours, marquée par le déplacement de millions de personnes. J'ai également insisté sur l'importance de veiller à ce que toutes les parties respectent le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et tous les autres principes et obligations y afférents.

Avant le déclenchement de ce conflit cette année, mon bureau œuvrait déjà en étroite collaboration avec l'équipe de pays de Nations Unies en Ukraine pour appuyer les efforts de dialogue intercommunautaire. Je préconise de donner la priorité au principe de responsabilité et à la poursuite de ces efforts intercommunautaires.

Le 14 avril dernier, j'ai de nouveau exprimé ma vive inquiétude face à la détérioration continue de la situation en Ukraine, se traduisant par de nouvelles pertes de vies humaines et une intensification des souffrances. J'ai appelé toutes celles et tous ceux qui se trouvaient en position d'influence et qui étaient en mesure de faire réellement changer les choses sur le terrain à redoubler d'efforts pour contribuer à la restauration de la paix. J'ai également invité les chefs religieux à user de leur influence pour soutenir les efforts déployés pour résoudre le conflit actuel au lieu de l'attiser davantage. Je leur ai rappelé, de même qu'aux autres acteurs, que tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par le droit international.

Conformément à sa résolution 49/1, le Conseil des droits de l'homme a créé la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine, qui vient compléter le travail important réalisé par la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. La Commission a notamment pour mandat d'enquêter sur toutes les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, et de violations du droit international humanitaire ; d'établir les faits, les circonstances et les causes profondes de ces violations et atteintes ; et de recueillir, de rassembler et d'analyser les éléments de preuve attestant de telles violations et atteintes, y compris sous l'angle du genre, en vue de toute procédure judiciaire future. Pendant ce temps, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme continue de recenser les pertes civiles et les répercussions des hostilités, de surveiller la liberté de circulation, de recevoir des allégations de violations des droits de l'homme et de faire remonter l'information.

En outre, la trente-quatrième session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme, qui s'est tenue en mai, a été consacrée à l'Ukraine, et les participants ont notamment appelé à la cessation des hostilités. Le Procureur de la Cour pénale internationale a également annoncé sa décision d'ouvrir une enquête sur la situation en Ukraine.

De graves allégations ont été formulées, évoquant y compris un génocide et la commission de crimes de guerre. Seule une juridiction compétente peut établir l'existence d'un crime de génocide. Mon bureau ne mène pas d'enquêtes pénales sur des incidents précis, présents ou passés. Faute de pouvoirs judiciaires ou quasi judiciaires, mon bureau n'est pas en mesure de déterminer si des situations données, en cours ou passées, peuvent être qualifiées en droit comme relevant de l'un des crimes internationaux que sont le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. En ma qualité de Conseillère spéciale pour la prévention du génocide, ma principale responsabilité est la prévention, pas le jugement. Néanmoins, les graves allégations de crimes internationaux sont en soi des indicateurs de risque concernant la commission de tels crimes. C'est pourquoi je ne peux que renouveler mon appel à mettre un terme à cette guerre, à garantir la protection des civils et à intensifier les efforts diplomatiques pour concrétiser ces deux objectifs. La prévention est axée sur l'avenir, mais elle est aussi tournée vers le passé, et le déluge d'hostilité suscité par la guerre nous impose de redoubler d'efforts pour protéger chaque individu.

La guerre est un problème créé par les êtres humains et un problème que ces derniers ont la capacité de régler. L'histoire a vu émerger des individus et des organes collectifs qui ont su mettre fin à des guerres. Nombreuses sont les personnes qui croient en l'ONU et aspirent à un monde où règnent la paix, la justice et les relations non violentes. Nous attendons des membres du Conseil de sécurité et des parties concernées qu'ils définissent une vision inclusive et proposent une feuille de route dans le but de mettre un terme à la guerre. Cette feuille de route doit reconnaître la paix elle-même comme un processus qui n'est pas insensible à l'injustice. Pour mettre fin à cette guerre et à d'autres, il faut une action soutenue, qui réduise notamment les clivages générationnels, combatte les propos porteurs de division et les discours de haine, aussi bien en ligne que hors ligne, et lutte contre les violations des droits humains, qui ont une incidence directe sur les moyens de subsistance et la qualité de vie.

Pour terminer, ainsi que l'a souligné le Secrétaire général, M. Guterres, la seule solution à ce conflit est une solution diplomatique. Celle-ci ne sera possible qu'avec l'engagement de toutes les parties. Or chaque retard ne fait qu'accroître les souffrances humaines.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nderitu de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Tsybulska.

M^{me} Tsybulska (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer à cette importante séance au nom de la société civile qui, à l'instar de mon gouvernement et, surtout, de nos courageuses forces armées, défend en ce moment l'Ukraine contre l'agression barbare de la Russie.

L'Ukraine traverse la période la plus difficile de son histoire. L'Europe est le théâtre de la plus grande guerre menée depuis la Seconde Guerre mondiale. La Russie veut détruire l'Ukraine au sens propre, en tuant et en violant, mais aussi au sens large, en éradiquant notre culture, notre langue et notre histoire – bref, tout ce qui fait notre identité. La Russie affiche des ambitions impériales depuis des centaines d'années. L'histoire de l'Ukraine est jalonnée de luttes incessantes pour la survie et l'indépendance contre les tentatives de conquête de la Russie, sans parler de la Grande Famine de 1932-1933 à laquelle cette dernière nous a soumis – une famine de masse au cours de laquelle les Soviétiques ont tué au moins 4 millions d'Ukrainiens en les privant délibérément de nourriture – et pendant laquelle le régime a logé des citoyens de la Russie soviétique dans les maisons de personnes qui venaient de mourir de faim. Leurs foyers étaient littéralement encore imprégnés de la chaleur de leur vie lorsque les nouveaux propriétaires s'y sont installés. C'est exactement ce qui se passe aujourd'hui. La Russie a plongé notre pays dans la famine et soumet le monde entier au chantage en le menaçant d'une crise alimentaire.

Dans les années 1920 et 1930, des écrivains, artistes et poètes ukrainiens ont été torturés et assassinés au cours d'une période qui est entrée dans l'histoire de l'Ukraine comme celle de la « Renaissance exécutée ». Selon Moscou, la langue ukrainienne et l'art ukrainien n'auraient pas dû exister. C'est exactement ce qui se passe aujourd'hui. Les enseignants russes ont interdit aux enfants de Marioupol, de Kherson et de Melitopol de parler ukrainien. Les bibliothèques et les musées ukrainiens sont détruits avec une brutalité ostentatoire.

Je me dois de mentionner les déportations massives, dans les années 1960 et 1970, de dissidents ukrainiens, qui ont été envoyés de force aux confins de l'Union soviétique, où ils ont succombé à des conditions de vie intolérables dans des camps de travail. Là encore, les déportations sont exactement ce qui se passe aujourd'hui. En l'espace d'à peine quelques mois, plus d'un million de personnes ont été déportées depuis l'est et le sud de l'Ukraine vers la Russie, parmi lesquelles 307 000 enfants. Nous, Ukrainiennes et Ukrainiens, avons été les témoins de tous ces effroyables crimes à plus d'une reprise, que ce soit à notre rencontre, à l'encontre des Tatars de Crimée, des peuples baltes, des Polonais, des Tchétchènes ou d'autres. Tel est le mode opératoire du Kremlin.

Cependant, la guerre actuelle se distingue par sa cruauté inhumaine. Elle arbore la sauvagerie des guerres médiévales, avec des bombardements de maternités et même de cimetières ; des attaques délibérées contre les abris et les voies d'évacuation ; le viol de femmes, d'hommes et d'enfants ; et le massacre de civils non armés, ainsi que tout le monde a sans aucun doute pu le voir dans les médias. L'armée russe a fait montre d'une barbarie difficilement imaginable au XXI^e siècle.

Dès le début de l'invasion à grande échelle, les Ukrainiennes et Ukrainiens, partout, se sont posé une seule question : « Pourquoi ? Pourquoi nous haïssent-ils autant ? ». Et toute la société s'est alors unie dans un même effort pour dévoiler la vérité aux Russes dits ordinaires. Nous leur avons envoyé des tonnes de photos et de vidéos témoignant des atrocités commises par les soldats russes en Ukraine. Nous avons appelé nos connaissances et nos proches en Russie pour leur décrire les horreurs de la guerre, dans l'espoir de susciter leur sympathie. Nous nous disions que lorsque les Russes découvrirait toutes ces atrocités, ils condamneraient assurément pareils agissements. Au lieu de cela, nous nous sommes heurtés à l'absence totale de toute compassion. Aucune compassion n'a été exprimée pour le garçon de 1 an originaire de la ville d'Izioum qui est mort après avoir été violé par deux soldats russes simultanément, ni pour la jeune fille de 16 ans originaire d'Irpin dont les Russes ont arraché les ongles avant de la violer et de lui tirer une balle dans la tête. La majorité des Russes n'ont pas condamné ces crimes de guerre. Ils se sont mis à manifester leur fierté et leur approbation.

Nombreux sont ceux qui pensent qu'il s'agit de cas isolés. Cependant, au-delà de ce que nous avons vu en ligne, au-delà des sondages d'opinion faisant état

d'un soutien sans réserve des Russes aux agissements du Kremlin en Ukraine, nous interceptons également des conversations entre des soldats russes et leurs familles. En voici quelques extraits.

Nous avons intercepté un échange entre un soldat russe et sa femme :

« Tu vas là-bas, tu violes des femmes ukrainiennes, et tu ne me dis rien ».

Nous avons aussi intercepté une conversation entre un soldat russe et sa mère :

« C'est juste que vous les tuiez tous. Ce sont tous des nazis. Et les enfants aussi ».

Ce sont là les conséquences des efforts incessants déployés par la machine de propagande russe. Les médias du Kremlin ont créé une réalité parallèle à laquelle croient des millions de personnes, dans laquelle les Ukrainiens ont cessé d'être des êtres humains et doivent être exterminés physiquement à grande échelle.

Toutes ces années, la propagande russe n'a eu de cesse de répandre la haine envers l'Ukraine et l'Occident, en nous déshumanisant de manière systématique. Elle nie l'existence de l'Ukraine, de la langue et de la culture ukrainiennes. Dans certains cas, les soldats russes ont expressément justifié leurs violences à l'encontre des civils en invoquant des émissions et des articles des médias russes.

Les preuves du discours génocidaire sont nombreuses. Mes collègues et moi-même avons créé une base de données dans le but de démontrer la longévité et le caractère systématique de la diabolisation des Ukrainiennes et des Ukrainiens. En voici quelques exemples.

Dans un article publié le 4 avril par l'agence de presse russe RIA Novosti, contrôlée par l'État, le journaliste pro-Kremlin Timofey Sergeytsev a appelé à détruire l'identité nationale de l'Ukraine et à mener une campagne de châtement brutal contre son peuple. Il a appelé à l'emprisonnement, au travail forcé et à la mise à mort des Ukrainiennes et des Ukrainiens qui refuseraient de se plier à l'autorité du Kremlin en Ukraine.

Le 5 avril, Dmitri Medvedev, ancien Premier Ministre et Président russe, actuellement Vice-Président du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie, a décrit l'Ukraine comme une nation totalement factice et l'a qualifiée de copie du Troisième Reich, qui ne mérite pas d'exister. Il est ensuite allé encore plus loin en proposant d'étendre la Russie de Lisbonne à Vladivostok.

Au cours de l'émission présentée par le célèbre propagandiste Vladimir Solovyov, l'un des invités a déclaré ce qui suit :

« On ne peut pas réparer l'Ukraine. On ne peut pas réparer ce concept. Il doit être détruit, car il est contre la Russie, c'est une entité qui menace la Russie ».

Une autre célèbre personnalité au sein des médias russes, Anton Krasovsky, qui a dirigé la chaîne de télévision RT, a déclaré :

« Ce pays ne devrait pas exister. Et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'il n'existe pas. Nous brûlerons votre constitution ».

Enfin, le directeur de Roscosmos, Dmitry Rogozin, a récemment publié ce qui suit sur sa messagerie Telegram :

« Si nous ne les tuons pas – les Ukrainiens – de la même manière que nos grands-pères ne les ont pas tués, nous finirons par mourir, mais nos petits-enfants en paieront un prix encore plus lourd. Alors, finissons-en dès maintenant ».

Le colonialisme s'est imposé comme une évidence pour le peuple russe, une réalité dans laquelle il n'y a pas de place pour la démocratie, les droits humains et la liberté. Le monde ne s'est pas rendu compte que des processus très dangereux s'étaient amorcés en Russie. Le plus grand pays du monde, fort d'une population de 140 millions d'habitants, s'est mis à professer des convictions extrêmement chauvines, nationalistes et racistes. L'histoire de l'humanité a été marquée par des événements similaires. Nous en connaissons les terribles conséquences. Pendant des années, nous avons répété « plus jamais », et pourtant, cette horreur se reproduit en plein cœur de l'Europe. La Russie n'est plus un pays autoritaire. C'est un État totalitaire dans lequel le régime a donné à ses citoyens la permission d'être aussi cruels que possible. Il leur a donné la permission de tuer, de torturer et de violer. Cette permission leur a été délivrée par l'intermédiaire des médias, des télévisions et des smartphones. Des Russes ordinaires, envoyés en Ukraine pour combattre, sont devenus des meurtriers et des violeurs, et on a donné à des millions de Russes, qui se trouvent dans le pays, la permission d'encourager et d'applaudir leurs agissements.

Le Kremlin répète depuis des années que les Ukrainiens sont des nazis, que la Russie protège les russophones – en les affranchissant du joug nazi.

Cependant, il se trouve que le Kremlin ne se soucie guère des russophones. Il les massacre avec autant de brutalité que les autres. Il y a des milliers de russophones dans les charniers de Marioupol. La Russie les a affranchis d'une seule chose : de la vie.

Les responsables russes se plaisent à dire que tous ces crimes sont mis en scène et qu'il n'existe aucune preuve. Je ne regrette de les décevoir. Des milliers d'éléments de preuve attestant des crimes de guerre commis par la Russie ont déjà été recueillis et continuent de l'être. La Russie ne respecte aucune règle de la guerre. Et le monde entier en est témoin.

Il est essentiel de prendre conscience que cette menace ne plane pas uniquement sur la population ukrainienne ; il s'agit d'une menace qui pèse sur l'ensemble du monde occidental. Après tout, ces dernières années, la machine médiatique dirigée par l'État russe s'est aussi employée à présenter les pays occidentaux comme des ennemis. Les médias d'État russes dénoncent l'érosion des valeurs morales et les intentions belliqueuses de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord à l'égard de la Russie, et ils inculquent aux citoyens russes l'idée que la Russie a le droit historique de faire régner l'ordre en Occident.

Cette guerre a déjà fait de nombreuses victimes. Nous ne serons probablement jamais en mesure d'en connaître le nombre exact. Toutefois, elles seront plus nombreuses, bien plus nombreuses, si nous n'arrêtons pas la Russie et si nous ne mettons pas tout en œuvre pour que les Russes prennent conscience de leur erreur. Si ce retour aux valeurs humanistes ne se concrétise pas, comme ce fut le cas en Allemagne, la Russie récidivera.

Lorsqu'elle relate son histoire, la Russie ne s'attarde jamais sur ses crimes. Elle ne fait pas de réflexion sur la révolution sanglante du début du siècle dernier. Elle ne fait pas de réflexion sur le stalinisme, les purges, les déportations, les massacres et les persécutions de journalistes, de militants et de personnalités politiques, l'invasion de la Géorgie, l'annexion de la Crimée et la destruction du vol MH17 de la Malaysia Airlines. C'est la raison pour laquelle la Russie commet ces crimes en toute impunité, encore et toujours.

Il est extrêmement important que nous examinions le lien entre les discours diffusés par la propagande russe pendant toutes ces années et les atrocités criminelles commises par l'armée russe en Ukraine. Cependant, nous devons certes examiner ce lien, mais nous devons aussi veiller à ce que les personnes qui ont attisé la haine

et propagé des discours génocidaires pendant tout ce temps répondeur de leurs actes.

Cette propagande systématique a favorisé le génocide, avec l'appui de certaines personnes. Il ne s'agit pas d'une campagne mystérieuse, sans visage. Nous connaissons les noms de ceux qui ont attisé la haine au sein de toute une nation, en échange d'une généreuse compensation prélevée sur le budget de l'État russe. En conséquence, mon pays baigne dans le sang et les larmes. Ne permettons pas que ces personnes se soustraient à leur responsabilité, tout comme le reste des dirigeants russes, qui doivent être traduits en justice. Évitions de tomber dans le piège de la banalisation du mal, qui voit les criminels prétendre qu'ils n'ont fait qu'obéir aux ordres. Le mal impuni resurgit. Punissons-le enfin et protégeons des millions de personnes libres, en Ukraine et dans le monde entier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Tsybulska de son exposé.

Je donne à présent la parole à M. Cohen.

M. Cohen (*parle en anglais*) : C'est pour moi un véritable honneur et un privilège d'être invité à prendre la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui. Je tiens tout d'abord à remercier le Gouvernement de l'Albanie, en particulier le Premier Ministre, M. Rama, et la Ministre des affaires étrangères, M^{me} Xhaçka, de leur invitation. De l'Afghanistan à l'Ukraine et sur bien d'autres sujets, l'Albanie a su incarner, mieux que quiconque, l'adhésion à un impératif moral.

Lorsque cette salle a été construite et que le Conseil de sécurité a été créé, personne à l'époque n'aurait pu concevoir ou imaginer un avenir dans lequel près de 65 % de la population mondiale serait connectée à quelque chose d'aussi complexe que l'Internet moderne. Mais à l'époque, l'état de la technologie ne permettait pas d'employer des termes comme « attaque par déni de service », « cyberattaque », « logiciel malveillant », « virus », « trolling », « harcèlement en ligne », « doxxing », « empoisonnement du système de noms de domaine », « piratage informatique » et bien d'autres termes avec lesquels nous sommes aux prises aujourd'hui. Mais si ces concepts sont relativement récents dans l'histoire du Conseil de sécurité, les motivations qui les sous-tendent et les conséquences qui peuvent en découler sont tout aussi familières que celles qui caractérisent l'histoire des guerres et des conflits.

L'interconnexion rendue possible par Internet et les médias sociaux a permis à l'humanité de progresser

dans des proportions que nous n'aurions jamais pu imaginer. Elle nous a également offert une visibilité sans pareille. Ainsi, si l'on prend l'exemple de la guerre en Ukraine, le nombre d'heures de séquences téléchargées sur YouTube, TikTok et d'autres plateformes est bien supérieur au nombre total de minutes de la guerre elle-même.

Mais les grandes promesses s'accompagnent aussi de nouvelles vulnérabilités. C'est la raison pour laquelle j'ai fondé Jigsaw en 2010 au sein de Google – parce que je souhaitais que la technologie s'attaque aux défis futurs qui étaient susceptibles de déstabiliser l'Internet alors en construction. Ces défis sont aujourd'hui bien réels et touchent les segments les plus vulnérables de la population mondiale, qui se retrouvent de plus en plus pris entre les feux croisés des cyberconflits interétatiques.

Au même titre que la terre, l'air et la mer, Internet est devenu un territoire dont l'occupation se révèle critique en temps de guerre. De plus en plus, la première frappe des pays en guerre passe par une cyberattaque. En 2014, dans le Donbass, avant même que les chars ne franchissent la frontière ou que toute arme physique ne soit employée, les policiers de l'est de l'Ukraine ont été pris pour cible de façon systématique et ont été incités, sur des canaux de Telegram, à faire défection, de manière à ce que, dès les premiers tirs, le système de soutien et l'état de droit soient mis à mal.

Les discours sont amplifiés pour atténuer une menace perçue, voire pour renverser des systèmes démocratiques. Depuis les quatre coins du monde, les combattants peuvent accéder aux infrastructures critiques et les attaquer, ce qui a pour conséquence de nuire aux moyens de subsistance de nos communautés. La guerre numérique et la guerre de l'information ont ainsi acquis une place prépondérante dans les conflits géopolitiques.

En 2016, j'écrivais dans le magazine *Time* que toutes les guerres débuteraient sous la forme de cyberguerres. J'ajoutais que celles-ci se développeraient dans le silence, de manière invisible et à un coût relativement faible. Je pense que cette affirmation est encore plus vraie aujourd'hui, mais les types d'attaques dont nous sommes témoins se sont malheureusement diversifiés et démocratisés. Ce constat se vérifie tout particulièrement en Ukraine.

Soyons clairs sur une chose : pour tous les pays qui s'inquiètent de leurs cybervulnérabilités, absolument rien de ce qu'elles verront se produire dans leur pays

n'aura pas été d'abord dirigé contre l'Ukraine, et dans des proportions bien pires. Ce pays est pris pour cible de manière disproportionnée par les cyberattaques les plus sophistiquées depuis 2014. Il s'agit essentiellement d'une boule de cristal qui nous permet d'anticiper ce qui est susceptible de se produire.

Le fait qu'il est devenu de plus en plus difficile d'appréhender l'ampleur de ce qu'il se passe témoigne de l'efficacité avec laquelle les Ukrainiens parviennent à repousser les attaques et à les contrer. À titre d'exemple, les cyberattaques menées par la Russie contre l'Ukraine sont si flagrantes que les éléments ukrainiens de groupes criminels exploitant des logiciels rançonneurs, composés de citoyens russes et ukrainiens, ont choisi de défendre l'Ukraine lorsqu'ils ont reçu l'ordre de déployer de tels logiciels, et ils ont divulgué les journaux associés à ceux-ci.

Je vais tâcher de mettre en évidence cinq vecteurs d'attaque majeurs qui sont utilisés en Ukraine. J'ai pour principe de ne jamais exposer et cerner les problèmes sans donner ensuite des exemples de ce qui peut et doit être fait pour les résoudre.

Le premier vecteur est constitué par les attaques contre les infrastructures critiques. C'est ce que nous assimilons généralement au piratage informatique classique des systèmes et des infrastructures. Ces attaques visent les capacités industrielles, les institutions gouvernementales et les organisations non gouvernementales essentielles, et elles cherchent souvent à tirer parti d'exploits de type « jour zéro » cultivés de longue date pour neutraliser ces institutions. Le terme « jour zéro » désigne le fait que l'on dispose de « zéro jour » pour corriger une vulnérabilité dans un système, car la vulnérabilité est découverte au moment même de l'attaque. La plupart de ces attaques ont été déjouées dès les premières phases de la guerre. Mais, encore aujourd'hui, les attaques dirigées contre les institutions, les organisations et les particuliers ukrainiens s'accroissent.

Commençons par les attaques par déni de service distribué, qui inondent un site Web de trafic provenant de différents ordinateurs compromis à travers le monde, dans le but de provoquer la censure du site Web en le déconnectant d'Internet. C'est une des formes d'attaque les plus répandues depuis le milieu des années 90. Le mois dernier, Cloudflare a déjoué la plus importante attaque HTTPS jamais signalée. Ces attaques ne font pas que prendre de l'ampleur ; elles deviennent plus sophistiquées et ciblent de plus larges segments de la

société. À titre d'exemple, 60 % de toutes les attaques par déni de service distribué ont ciblé les sites Web d'établissements d'enseignement, dont les principaux bénéficiaires sont des jeunes, ainsi que des entités critiques pour les télécommunications. Les attaquants mettent également au point des « microfloods » (microinondations), qui sont des attaques à faible débit, plus difficiles à détecter et qui sont en constante augmentation, puisqu'elles ont progressé de 123 % par rapport au début de cette année.

En Ukraine, la Russie a déployé des attaques par déni de service distribué qui ont réduit la connectivité globale de 15 à 20 % dans l'ensemble du pays et, à plusieurs reprises, les attaques ont été si virulentes que la connectivité Internet a chuté à un niveau proche de zéro. Elles ont bloqué l'accès aux services essentiels, aux établissements financiers, aux administrations publiques et aux services cruciaux des organisations non gouvernementales. Ces attaques ne visent pas uniquement les institutions en Ukraine. Rien qu'au mois de mai, de nombreux organismes publics du monde entier ont signalé avoir subi de multiples attaques par déni de service distribué, notamment l'Autorité du port de Londres, le Conseil supérieur de la magistrature de l'Italie, ainsi que son agence des douanes et ses ministères des affaires étrangères, de l'éducation et du patrimoine culturel, le Ministère des affaires étrangères de l'Estonie, ainsi que le Ministère de la défense, le Bundestag et la police fédérale de l'Allemagne.

Le deuxième vecteur d'attaque se concentre sur le harcèlement organisé, par le recours à des procédés toxiques et à la tromperie. Ces attaques ont pris pour cible d'éminentes personnalités et des catégories entières de la population. Des vidéos hypertruquées (« deepfakes ») montrant la prétendue dépendance de Volodymyr Zelenskyy à la cocaïne ont été utilisées pour propager et alimenter une campagne de harcèlement contre le Président Zelenskyy. L'agression avait pour but de remettre en question la stabilité mentale du Président Zelenskyy tout en ralliant l'opinion publique à la cause russe. Dans le cadre d'un autre effort de grande envergure, de nombreuses campagnes ont cherché à créer un ressentiment à l'égard des réfugiés ukrainiens à travers l'Europe, dans le but évident de provoquer des changements et des ravages lors des élections. Une campagne de désinformation s'est répandue sur les plateformes de médias sociaux à propos des prétendues activités criminelles des réfugiés et du traitement privilégié accordé à ces derniers par rapport aux ressortissants des pays concernés.

Cette stratégie va bien au-delà des frontières de l'Ukraine. Elle met l'accent sur les mouvements locaux dans le but de saper le soutien public et politique en faveur de la défense de l'Ukraine. À titre d'exemple, en Pologne, où la grande majorité des réfugiés sont des femmes et où les réfugiés sont hébergés chez des citoyens polonais, une campagne de désinformation cible les femmes au sein de ces ménages, en les exhortant à protéger leurs époux de ces réfugiées, exploitant ainsi les craintes que pourraient nourrir certaines personnes.

Nous avons également été témoins d'attaques dirigées contre les conversations de manière plus générale, ce qui constitue le troisième vecteur d'attaque. La guerre de l'information a fait son entrée dans les foyers des citoyens ordinaires du monde entier. Les militants et les responsables politiques disposent désormais d'une ligne de communication directe qui leur permet de mobiliser autour d'une cause. Les voix de ceux qui vivent dans des sociétés où la censure est une sombre réalité et est omniprésente s'en sont trouvées renforcées. Les régimes autoritaires mettent au point des stratégies élaborées pour détourner les conversations numériques et, en cas de succès, ils s'assurent le contrôle total de l'information. Dans l'une des affaires les plus complexes, de faux vérificateurs de faits ont été créés dans le but de semer la confusion en « vérifiant » des affirmations ukrainiennes qui n'avaient jamais été formulées. En démentant les fausses affirmations inventées de toutes pièces, l'objectif était de faire passer les Ukrainiens pour des menteurs et de faire basculer le soutien public et politique en faveur de la Russie. Ces attaques se sont vues renforcées par une combinaison de trolls bien réels et de dialogueurs (« chatbots ») améliorés, et ont mis à mal la capacité de nombreuses plateformes à intervenir rapidement et avec précision.

Le quatrième vecteur d'attaque est le recours à la désinformation et à la mésinformation pour inciter à la violence extrême et la justifier. L'équipe de Jigsaw a mené des recherches qui confirment que la désinformation peut être utilisée pour inciter à la violence, en particulier pour susciter de l'animosité envers ce que l'on appelle un « exogroupe ». La propagande incessante menée par la Russie auprès de ses citoyens, dans laquelle elle affirme que les Ukrainiens sont des « nazis », a probablement servi à déshumaniser les Ukrainiens aux yeux des soldats russes, ce qui a conduit aux nombreux crimes de guerre dont les forces russes sont aujourd'hui accusées.

Les efforts déployés pour remplacer l'Internet ukrainien par l'Internet russe constituent le cinquième et

dernier vecteur d'attaque dont je vais parler aujourd'hui. Dans la toute première grande ville capturée par les forces russes, Kherson, des attaques ciblées ont été menées contre les dorsales à fibres optiques et une coupure de courant les a mises hors service ; leur trafic Internet a ensuite été acheminé via la Crimée. Il est intéressant de noter que lorsque la Russie a annexé le territoire ukrainien occupé en 2014, elle a également pris le contrôle des réseaux Internet, en s'emparant des actifs des opérateurs historiques et en faisant transiter le trafic par l'intermédiaire de Rostelecom. Cette « substitution douce » de l'un par l'autre a débuté après l'invasion russe de la Crimée. Aujourd'hui, ce modèle a pris de l'ampleur et l'Internet du Donbass est désormais, à toutes fins utiles, un Internet russe. Les frontières physiques demeurent contestées, mais la frontière numérique est à présent d'ores et déjà figée.

Parlons à présent des solutions. Chacune de ces attaques s'inscrit désormais dans le registre et la stratégie de la guerre et entraîne des répercussions qui vont bien au-delà du conflit actuel en Ukraine. Il est de plus en plus urgent pour le Conseil de sécurité d'examiner les implications numériques de la guerre et d'envisager des révisions juridiques afin de tenir compte de ces menaces.

Chez Jigsaw, nous y contribuons de toutes les manières possibles. Le mois dernier, nous avons lancé un nouveau programme intitulé « Protect Your Democracy » (Protégez votre démocratie). Celui-ci propose aux particuliers et aux organisations une série d'outils gratuits pour les aider à protéger leur accès à l'Internet libre et ouvert, à défendre les sites Web contre les cyberattaques, à protéger leurs comptes contre le piratage informatique et à préserver la sphère publique numérique. En outre, Project Shield est un service gratuit qui étend les services de Google en matière de protection contre les attaques par déni de service distribué aux sites Web qui ne se trouvent pas sur le nuage de Google. En utilisant un « proxy inverse », cet outil fait office de police d'assurance qui protège le site au moment où il en a le plus besoin. Nous avons eu l'idée de déployer Shield en Ukraine en 2014, lorsque nous avons demandé aux organisations de défense des droits humains et aux organisations de la société civile de nous faire part de leurs besoins, et aujourd'hui, Shield est à nouveau actif dans le pays. Nous protégeons plus de 150 sites d'organismes publics, d'organisations non gouvernementales, d'éditeurs et d'organisations de défense des droits humains qui sont quotidiennement et régulièrement menacés par des attaques par déni

de service distribué. C'est précisément grâce à Project Shield que Google a reçu le premier prix de la paix décerné par l'Ukraine.

Le programme « Protect Your Democracy » vise également à protéger les conversations. La boîte à outils comprend un produit multilingue élaboré par Jigsaw, appelé « Perspective API ». Cette technologie aide les modérateurs de contenu à surveiller et à détecter les messages à caractère toxique dans les communications textuelles en ligne. Pour ce faire, nous rassemblons un ensemble de données de formation constitué de commentaires annotés et jugés toxiques, puis nous entraînons un modèle d'apprentissage automatique à mesurer la toxicité en lui soumettant littéralement des milliards d'exemples, dans de multiples langues, de contenus décrits et qualifiés de toxiques par d'autres personnes. Google, Reddit, le *New York Times* et bien d'autres publications de par le monde utilisent ce produit « API » pour promouvoir un discours et un dialogue sains.

Nous avons également lancé un outil en libre accès appelé « Harassment Manager », destiné à aider les utilisateurs qui sont souvent la cible de harcèlement, tels que les journalistes, les défenseurs des droits humains et les figures de la société civile. Cette solution leur permet de recueillir, à la seconde près, des preuves sur le harcèlement dont ils font l'objet sur les plateformes de médias sociaux, qui peut se produire dans des proportions considérables, et de gérer ce genre de situations. En partenariat avec Twitter et la Fondation Thomson Reuters, l'outil sera mis gratuitement cet été à la disposition de la communauté de journalistes de la Fondation.

Nos équipes de recherches comportementales et de mise au point de produits s'efforcent d'aider les utilisateurs à mieux résister à la mésinformation et à la désinformation lorsqu'ils naviguent et communiquent en ligne. Nous avons conçu une technologie qui incite les utilisateurs à être prudents et à réfléchir lorsqu'ils sont confrontés à des contenus de mauvaise qualité sur le Web. Le prototype que nous avons mis en place sur YouTube a permis d'améliorer considérablement, statistiques à l'appui, la capacité des utilisateurs de repérer les manipulations.

Nous travaillons actuellement sur de nouvelles techniques permettant de protéger les individus contre la mésinformation en leur apprenant à repérer et à réfuter une tactique ou un argument fallacieux, dans le cadre de ce que nous appelons la démystification

préalable (« prebunking »). Nous étudions en ce moment les campagnes de démystification préalable menées en Europe centrale et orientale en réponse à la désinformation anticipée qui entoure les déplacements de réfugiés, et nous espérons pouvoir tirer des conclusions sur leurs effets dans les semaines et les mois à venir.

Si le programme met pour l'heure l'accent sur l'Europe centrale et orientale, il sera disponible à court terme dans plus de 35 langues, dont le polonais, le tchèque et l'ukrainien. À mesure que nous étendrons le programme à l'échelle mondiale, nous continuerons à étudier les menaces émergentes et à réfléchir aux nouveaux outils à mettre en place pour y faire face.

Enfin, nous proposons des outils gratuits et en libre accès qui offrent une protection contre les attaques au niveau du réseau. Ces outils donnent aux personnes dont l'accès à l'Internet est filtré en période de crise la possibilité de prendre contact avec des organisations de la société civile d'autres pays qui ont mis en place un serveur en nuage pour permettre aux habitants de ces pays d'accéder à l'Internet d'un pays différent. Ce type d'outils est actuellement utilisé par des militants du monde entier.

Je voudrais conclure par une mise en garde et un appel à l'action. Ce faisant, je souhaite évoquer une de mes auteures préférées, Barbara Tuchman, à qui l'on doit le livre « *The Guns of August* », l'ouvrage de référence sur les causes de la Première Guerre mondiale. Elle nous a offert de solides enseignements sur les dangers de la mobilisation de masse et sur la poudrière que celle-ci peut constituer, car dans une telle situation, une simple étincelle peut faire basculer le monde dans la guerre. Nous sommes conscients des enjeux associés à la mobilisation physique de masse. C'est ce dont nous sommes témoins en Europe en ce moment précis, et c'est pourquoi nous sommes tous réunis ici aujourd'hui.

Selon moi, nous n'appréhendons pas très bien les conséquences et les implications de la mobilisation de masse au moyen de la cyberguerre. Ce qui me préoccupe le plus, c'est de constater que le pays est au bord d'un gouffre, et que nous ne pourrions plus l'en sortir après le point de non-retour. Je voudrais faire la mise en garde suivante : si la cyberguerre est moins visible et plus difficile à comprendre, elle est en revanche beaucoup plus contagieuse, plus difficile à contrôler et a de plus en plus de répercussions sur le monde physique. Nous ne disposons d'aucun moyen de dissuasion dans le cyberspace, et la population connectée du monde entier est prise entre deux feux, et subit quotidiennement des

frappes numériques similaires à celles d'un éclat d'obus. Une fois ouverte, cette boîte ne peut être refermée, et il n'est pas possible de contrôler les répercussions.

Les États doivent trouver un moyen d'apaiser les tensions et de se mettre d'accord sur une sorte de doctrine de dissuasion applicable au cyberspace. S'il est vrai que les entreprises et les experts en technologie ont les compétences spécialisées nécessaires, il n'existe pas d'algorithme magique ou de solution universelle pour régler ce problème. La protection de notre monde numérique passera par de nombreux tâtonnements plutôt que par un seul effort d'envergure. J'espère que grâce à ce bref exposé du travail de Jigsaw au Conseil, j'ai pu donner un modeste exemple de la forme que peuvent prendre ces tâtonnements.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Cohen de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs et oratrices sur le paragraphe 22 de la note du Président publiée sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil de sécurité à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Albanie.

Je remercie la Conseillère spéciale Nderitu de son exposé instructif et des messages clairs qu'elle nous a transmis aujourd'hui. Je remercie M^{me} Tsybulska de son témoignage et M. Cohen de sa réflexion très pertinente et stimulante sur la contribution que le monde de la technologie, y compris Jigsaw, apporte à des programmes spécifiques et ciblés destinés à faire du Web infini un espace de liberté sain.

Pendant une longue période, au début des années 30, les nazis ont eu recours à des journaux ouvertement antisémites, tels que *Der Stürmer*, pour inciter la population allemande à persécuter activement les Juifs. Des années plus tard, un artiste raté et obscur reconverti en homme politique, un certain Adolf Hitler, allait concrétiser le projet qu'il avait envisagé dans son livre tristement célèbre, avec les conséquences que l'on connaît, qui sont restées gravées dans l'histoire sous le nom d'Holocauste. Ces événements ont choqué le monde, à juste titre. Mais tout ce qui s'est passé avait été annoncé ouvertement auparavant.

En 1994, une station de radio rwandaise proche du Gouvernement, la RTLM, a mis tout en œuvre pour attiser la colère des Hutus contre la minorité tutsie, décrivant à plusieurs reprises ses membres comme des cafards et des serpents. Cette station comptait malheureusement de nombreux auditeurs. En l'espace de 100 jours, environ un million de personnes, dont une écrasante majorité de Tutsis, ont été sauvagement massacrées. Le monde a assisté, impuissant et consterné, à l'un de plus infâmes exemples du comportement humain de l'histoire moderne.

Au début des années 90, sur un autre continent, en Europe, une chaîne de télévision détenue par les Serbes de Bosnie déversait sa haine primitive des musulmans de Bosnie et chantait sans discontinuer les louanges des « forces de libération » des Serbes de Bosnie qui combattaient ces indésirables, qualifiés à l'époque de Turcs. Alors qu'une campagne de terreur caractérisée par des camps de concentration, des exécutions massives et certaines des pires atrocités commises en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale était en cours, cette chaîne de télévision et ses nombreux partisans applaudissaient les actes héroïques de leur armée – celle-là même qui a commis un génocide à Srebrenica.

Quelques années plus tard, au Kosovo, le terme péjoratif « Shiptar », utilisé pour désigner les Albanais du Kosovo, contribuera tristement à encourager l'incitation à la violence et à glorifier la campagne de nettoyage ethnique qui allait être à l'origine de crimes de masse au Kosovo, notamment des violences sexuelles généralisées, des pillages et l'expulsion de centaines de milliers de personnes de leurs foyers. La propagande qualifiait cette campagne de libération – ou presque. La communauté internationale a dû intervenir pour mettre un terme à cette folie.

Revenons à présent en 2022 : après des années de déclarations méprisantes à l'égard de l'Ukraine, à la veille de l'invasion de ce pays par la Russie, le Président russe a ouvertement remis en question le droit à l'existence de ce pays. Il a qualifié l'Ukraine de création artificielle des Bolcheviques, a traité ses dirigeants de nazis et a décidé que l'Ukraine devait être « dénazifiée ». Il s'en est suivi, comme nous le savons, une guerre d'agression brutale qui a fait plus de 10 000 victimes et des millions de réfugiés, et qui est caractérisée par des atrocités criminelles qui font froid dans le dos, notamment des exécutions ; des viols et des violences sexuelles ; des bombardements aveugles, qui ont réduit des villes entières à l'état de ruines ;

des attaques délibérées contre des abris, des voies d'évacuation et des couloirs humanitaires ; des sièges ; et le déplacement forcé d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens. Elle a également provoqué une grave crise d'insécurité alimentaire à travers le monde.

Quel est le point commun entre ces quelques exemples éloquentes ? Après tout, ces événements se sont produits à des époques différentes, dans des contextes différents, avec des acteurs différents. C'est vrai, mais lorsqu'on donne libre cours aux pires formes de haine et d'incitation à la violence, ce n'est qu'une question de temps avant que les paroles déshumanisantes ne conduisent à un bain de sang.

Les hauts responsables russes et les commentateurs des médias d'État ne cessent de contester publiquement l'existence d'une identité ukrainienne, laissant entendre que ceux qui s'identifient comme des Ukrainiens menacent l'unité de la Russie ou sont tout simplement des nazis qui méritent d'être punis.

Pire encore, il a été prouvé que la technique de l'accusation en miroir est une forme efficace d'incitation aux atrocités criminelles, comme on l'a vu à de nombreuses reprises tout au long de l'histoire. Une partie accuse un autre groupe de planifier, ou d'avoir commis, des atrocités semblables à celles qu'elle envisage de perpétrer contre lui. Milosević a envoyé son armée au Kosovo sous le prétexte fallacieux d'y protéger la minorité serbe ; il a fini en prison et est mort derrière les barreaux en tant que criminel de guerre.

La machine de propagande russe, y compris les hauts responsables, a fait des affirmations absolument fallacieuses selon lesquelles que l'Ukraine avait commis un génocide contre de la population des zones contrôlées par les séparatistes soutenus par la Russie, et ce, dans le but de justifier son invasion de l'Ukraine. Comme nous le savons, il s'agit d'une accusation absurde que la Cour internationale de Justice, la plus haute juridiction mondiale, a qualifiée d'infondée et de fausse et rejetée dans une ordonnance rendue le 16 mars qui, à ce jour, est restée lettre morte.

Que font les soldats lorsqu'ils entendent leurs chefs, leurs commandants et la propagande d'État méticuleusement orchestrée utiliser des termes aussi déshumanisants ? Ils s'en font l'écho, et ils finissent par commettre des atrocités. Selon certains témoignages, les soldats ont notamment menacé de violer « tous les nazis » en Ukraine, de « chasser les nazis », de « libérer la population des nazis » et de « débarrasser la

population de la saleté ». C'est ce qui est arrivé au soldat russe condamné qui a reconnu devant le tribunal avoir tué un innocent.

Rien de surprenant, dès lors, à ce que la guerre menée par choix contre l'Ukraine ait contribué à exacerber la prolifération de la désinformation, des informations inventées de toutes pièces, des théories du complot, de la mésinformation généralisée et de l'incitation à la violence et à la haine. Nous entendons de plus en plus de propos qui diabolisent et menacent des personnes, non pas pour leurs actions, mais tout simplement pour ce qu'elles sont.

Pour nous, la liberté d'expression, aussi bien en ligne que hors ligne, est un principe sacré. Rien ne peut justifier de restreindre les libertés et les droits. Mais nous devons nous dresser résolument contre les négationnistes, nous opposer aux révisionnistes de l'histoire et rejeter les extrémistes qui contestent les droits fondamentaux des autres et ceux qui glorifient les criminels. Nous devons résister à ceux qui entendent se servir de leurs mots pour encourager l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre et à ceux qui cherchent à baliser le chemin vers les camps de concentration ou les charniers.

L'incapacité à prévenir et à condamner de tels actes contribue à entretenir un climat de peur et d'insécurité au sein de la population visée et, comme nous en avons été témoins, la négation des génocides et d'autres atrocités criminelles et la glorification des criminels de guerre deviennent un obstacle majeur à l'instauration de la confiance et à la réconciliation dans les situations consécutives à un conflit. À titre d'exemple, dans ma région, au lieu de regarder la vérité en face et d'œuvrer en faveur de la réconciliation, de l'inclusion, de la paix et du développement, certains dirigeants politiques ont choisi la voie de la facilité en faisant de leurs pays des foyers de haine, comme nous avons pu le constater en Republika Srpska et ailleurs.

L'incitation à la violence est incompatible avec le cadre normatif régissant les droits humains et sape l'état de droit, le fonctionnement des sociétés démocratiques et l'édification de sociétés tolérantes. Elle porte atteinte aux valeurs fondamentales en promouvant des moyens de les détruire par l'exacerbation des pires comportements humains. Nous devons nous montrer capables de tirer les enseignements du passé afin de prévenir les atrocités à l'avenir. Nous devons veiller à ce que les jeunes générations voient en leur voisin non pas un ennemi, mais un être humain digne de respect.

Nous devons combattre les stéréotypes et promouvoir la solidarité sociale et l'inclusion des groupes marginalisés et victimes de discrimination. L'inclusion est source de force ; la discrimination alimente la haine.

C'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'améliorer l'éducation, de développer l'esprit critique, de disposer de médias libres et professionnels au bénéfice de citoyens informés et de promouvoir une utilisation responsable d'Internet et des médias sociaux. Nous ne devons jamais sacrifier la liberté, mais si nous l'utilisons à mauvais escient, nous la mettons en péril. Il est dès lors de notre responsabilité commune de prévenir et de protéger. Nous ne pouvons plus prétendre que nous ignorons à quoi mène l'incitation à la violence. Nous ne le savons que trop bien. Nous en avons été témoins, et c'est pourquoi nous devons agir.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'avoir maintenu une attention soutenue sur la responsabilité, en particulier sur la nécessité d'amener les responsables d'atrocités à rendre compte de leurs actes. Je remercie également la Conseillère spéciale pour la prévention du génocide, M^{me} Nderitu, ainsi que M^{me} Tsybulska et M. Cohen des exposés éloquentes, utiles et profondément troublants qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Selon moi, ces exposés nous donnent un nouvel aperçu guère réjouissant de la manière dont la désinformation et l'utilisation abusive d'Internet alimentent les horribles souffrances que la poursuite de l'invasion brutale et illégale de l'Ukraine par la Russie inflige à la population ukrainienne. Je pense qu'il est clair, d'après ce que nous avons entendu et ce que nous savons d'instinct, que les agresseurs ont recours aux discours de haine et à la désinformation pour répandre la méfiance, attiser la discorde et, en fin de compte, alimenter leur propre violence, comme le fait la Russie dans sa guerre préméditée et non provoquée contre l'Ukraine.

Soyons clairs : nous rejetons fermement les efforts incessants que déploie la Russie pour déformer l'histoire au profit de ses objectifs politiques. Le Conseil de sécurité doit faire de même. L'Assemblée générale a déjà rejeté le discours fallacieux de la Russie et sa désinformation

à l'égard de l'Ukraine et d'autres pays voisins, notamment lorsqu'elle s'emploie à qualifier ses voisins de « néofascistes » et de « néonazis ». Ces mensonges sont tout particulièrement éhontés et dommageables, dans la mesure où ils détournent l'attention des efforts sérieux et extrêmement importants déployés à l'échelle mondiale pour lutter contre le véritable antisémitisme et l'extrémisme violent.

Nous devons toutes et tous continuer à œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité, à défendre les droits humains et à promouvoir l'état de droit. Nous devons, ce faisant, condamner et combattre le véritable antisémitisme sous toutes ses formes, ainsi que d'autres manifestations d'intolérance, de discrimination, de racisme et de xénophobie. Nous devons défendre la Charte des Nations Unies au sein du Conseil. Nous avons une obligation toute particulière de le faire et de répondre aux mensonges par la vérité. Nous ne pouvons permettre que l'état de droit se voie supplanter par l'emploi de la force. Le Conseil doit affirmer sans équivoque que toute tentative de modifier les frontières internationalement reconnues d'États souverains par l'emploi de la force est illégale, irresponsable et dangereuse, comme nous l'enseigne l'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

Depuis que la Russie a lancé sa nouvelle invasion illégale et non provoquée de l'Ukraine, chaque jour qui passe apporte son lot de témoignages crédibles, provenant d'un large éventail de sources, sur les atrocités commises par les forces russes contre les civils. Boutcha, Marioupol et Kherson resteront dans l'histoire comme les théâtres d'horribles atrocités et souffrances humaines. Comme l'ont souligné nos intervenants, de nombreux rapports crédibles font état de tortures et de meurtres assimilables à des exécutions perpétrés par les forces russes contre des personnes retrouvées les mains liées dans le dos. Et comme nous l'avons évoqué au Conseil, il y a également une multitude d'informations faisant état de viols commis sur des femmes et des jeunes filles, dont certains publiquement, et d'enfants emmenés illégalement en Russie et proposés à l'adoption. Nous savons aussi que les forces russes continuent d'interdire le passage aux civils qui fuient la violence, ainsi qu'aux organisations humanitaires qui tentent d'atteindre les personnes dans le besoin. L'Ukraine souffre de l'agression russe depuis 2014. Jusqu'alors, l'Ukraine était un pays en paix. Malheureusement, les atrocités commises par les forces russes n'ont fait que croître depuis le début de leur invasion à grande échelle en février.

Comme vous l'avez souligné, Monsieur le Président, la Russie continue également de faire fi de manière flagrante de l'ordonnance rendue le 16 mars par la Cour internationale de Justice l'enjoignant de suspendre immédiatement ses opérations militaires en Ukraine. Nous ne pouvons garder le silence. À mes collègues du Conseil, je leur dis que nous devons demander et obtenir justice pour les victimes. L'Initiative pour la résilience démocratique européenne, annoncée par le Président Biden en mars dernier, assurera l'octroi de nouveaux financements à hauteur de 320 millions de dollars en faveur de la résilience sociétale et de la défense des droits humains en Ukraine. L'accent sera également mis sur l'établissement des responsabilités pour les crimes de guerre et les autres atrocités commises par les forces russes en Ukraine.

De même, l'Union européenne, le Royaume-Uni et les États-Unis ont formé le Groupe consultatif sur les atrocités criminelles afin de conseiller l'unité chargée des crimes de guerre au sein du Bureau de la Procureure générale de l'Ukraine sur la collecte, la conservation et l'analyse des éléments de preuve sur les atrocités commises, pour que justice soit rendue aux personnes rescapées et aux victimes.

Nous apportons également notre soutien à un large éventail d'examen internationaux portant sur les rapports de plus en plus crédibles faisant état d'atrocités en Ukraine, notamment les examens menés par la Cour pénale internationale, la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine et les missions d'experts sous l'égide du mécanisme de Moscou de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, pour n'en citer que quelques-uns. Ces travaux comprennent l'appui à la création de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine du Conseil des droits de l'homme.

Je tiens à signaler que, aujourd'hui même, le Procureur général des États-Unis, M. Merrick Garland, est en visite en Ukraine afin de déterminer de quelle manière les États-Unis peuvent aider l'Ukraine à assurer et garantir l'application du principe de responsabilité pour les crimes commis sur son sol.

Je conclurai en relevant que certains membres du Conseil ont appelé à un règlement pacifique du conflit en Ukraine, tout en faisant mine d'oublier qu'un pays, à savoir la Russie, a déclenché ce conflit en envahissant et en attaquant illégalement son voisin. La Russie porte seule la responsabilité de cette guerre. La Russie seule a déclenché cette guerre, et elle est la seule à pouvoir y

mettre fin. J'appelle nos amis russes à faire taire leurs armes dès maintenant, à retirer leurs forces du territoire ukrainien, à dire la vérité et à privilégier la diplomatie.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Albanie d'avoir organisé ce débat important aujourd'hui et tous les intervenants de leurs exposés convaincants.

Comme nous l'avons dit lors du débat du Conseil sur l'identité et les conflits (voir S/PV.8877), organisé par le Président Kenyatta l'année dernière, l'histoire nous a montré ce qui arrive lorsque l'identité est instrumentalisée. De l'Holocauste au Rwanda en passant par la Bosnie, la propagande, la désinformation et les discours de haine ont préparé le terrain pour les crimes de guerre, les atrocités et les génocides. Comme l'a indiqué récemment l'écrivaine Anne Applebaum, certes, tous les discours de haine et d'incitation au génocide ne conduisent pas à un génocide, mais tous les génocides ont été précédés par des discours de haine à tendance génocidaire. Par conséquent, la propagande et les discours de la Russie sur l'Ukraine sont très préoccupants, et M^{me} Tsybulska nous a donné de nombreux exemples de ces discours aujourd'hui. En Russie, les médias étatiques, qui sont étroitement contrôlés par le Kremlin, diffusent régulièrement des discours de haine à l'encontre de l'Ukraine et des Ukrainiens depuis des années. Des personnalités russes de haut rang ont ainsi nié le droit de l'Ukraine d'exister ou le fait que l'identité ukrainienne est distincte de celle de la Russie.

De fausses affirmations sont faites régulièrement, notamment par le Président Poutine, d'après lesquelles les membres du Gouvernement ukrainien sont des drogués et des néonazis. L'ancien Président Dmitry Medvedev a prononcé des discours de haine, en disant que les Ukrainiens étaient des ordures et des monstres. Le Ministre des affaires étrangères, M. Lavrov, et d'autres diplomates russes ont affirmé à tort que les Ukrainiens se livraient à un génocide dans le Donbass, une allégation qui ne repose sur aucun fait. L'avenir nous dira quel est le nombre total de victimes de l'invasion de la Russie. Le Conseil a déjà reçu des informations faisant état de l'existence de charniers et d'exécutions sommaires à Boutcha, Irpin et Marioupol, et de nombreuses autres font état de violences sexuelles. Des enquêtes sur ces atrocités sont en cours. La justice internationale déterminera quels sont les responsables de ces actes.

Je voudrais terminer par deux points. Premièrement, les plateformes numériques et de médias sociaux peuvent être des outils puissants pour diffuser la propagande, la désinformation et les discours de haine. Nous prenons note des efforts déployés par les entreprises de presse pour remédier à ce problème et nous remercions M. Cohen de sa participation à la présente séance. Nous appelons ces entreprises à ne ménager aucun effort à cet égard. Deuxièmement, l'article 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques interdit expressément toute propagande en faveur de la guerre ou tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence. Les discours de haine peuvent également constituer des crimes de guerre. Nous demandons à la Fédération de Russie d'honorer ses obligations et de cesser de faire ce genre de déclarations.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important aujourd'hui. Je remercie également les intervenants de leurs observations utiles et importantes.

Nous recevons actuellement des informations faisant état de violations massives et flagrantes du droit international humanitaire et des droits humains commises en Ukraine, en particulier dans les zones contrôlées ou précédemment contrôlées par les forces russes. Bon nombre de ces violations peuvent constituer des crimes de guerre. Nous demandons à la Fédération de Russie de mettre immédiatement un terme à sa guerre non provoquée et à ses attaques incessantes et brutales contre les civils. La guerre que mène la Russie est en elle-même une violation du droit international. Les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies sont clairs quant au caractère illégal de l'acquisition de territoire par la force. En mars, dans son ordonnance sur les *Allégations de génocide au titre de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Ukraine c. Fédération de Russie)*, la Cour internationale de Justice a ordonné à la Russie de suspendre immédiatement ses opérations militaires en Ukraine. La Russie doit se conformer à cette ordonnance juridiquement contraignante. Néanmoins, elle poursuit son agression et sa campagne de désinformation, notamment au sujet du génocide qui serait en cours dans certaines régions de l'Ukraine. Les discours des dirigeants russes ne sont pas seulement fallacieux, ils sont dangereux. La liberté d'expression ne s'applique pas aux appels à la haine nationale, raciale ou religieuse, qui

constituent une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence, et ce pour une bonne raison. Il est bien connu que l'incitation à la violence est un signe avant-coureur, et comme le Conseil l'a trop souvent constaté, les messages qui propagent l'hostilité et la haine peuvent déclencher des violences susceptibles de mener à des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et même des génocides.

Nous devons prévenir et combattre toutes les formes d'incitation à la violence, notamment par le dialogue, le partage des connaissances, l'éducation et l'établissement de rapports objectifs. Nous devons dénoncer les fausses nouvelles, inventées de toutes pièces à des fins préjudiciables. La désinformation et la propagande de guerre renforcent l'insécurité, la méfiance et l'hostilité et finissent par porter atteinte aux perspectives de dialogue et de paix. Dans le cadre de cet effort, nos meilleurs alliés sont le journalisme indépendant et une presse libre. La presse joue un rôle essentiel en documentant en temps réel les violations du droit international humanitaire et les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits. Grâce à ces informations, lorsque l'heure sera venue d'établir les responsabilités, il sera encore plus difficile pour les dirigeants russes de feindre l'ignorance quant aux atrocités criminelles commises sous leur direction. Il est essentiel et impératif, au titre du droit international humanitaire, de protéger les journalistes et autres professionnels des médias. Pourtant, le Comité pour la protection des journalistes a confirmé qu'au moins 12 journalistes étaient morts en couvrant la guerre en Ukraine. En Russie, des dizaines de reporters ont fui le pays ou font l'objet de poursuites judiciaires, tandis que le pays continue de réprimer les médias indépendants.

Nous tenons à rappeler ici le pouvoir qu'a le Conseil de sécurité de renvoyer des affaires devant la Cour pénale internationale. Il existe de nombreux indices que des crimes de guerre sont commis en Ukraine. Ils ne doivent pas être oubliés. Les personnes responsables à tous les niveaux doivent répondre de leurs actes. Le principe de responsabilité doit être appliqué dans l'intérêt des victimes, du peuple ukrainien et de tous les pays ayant des voisins puissants. Nous devons défendre l'ordre international, dans lequel les relations entre les États sont régies par le droit international et non par la force.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je tiens moi aussi à remercier tout d'abord la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide,

M^{me} Alice Wairimu Nderitu, ainsi que M^{me} Liubov Tsybulska et M. Jared Cohen pour leurs présentations extrêmement éclairantes.

Les discours de haine et l'incitation à la violence ne sont malheureusement pas nouveaux. Ils ont nourri de nombreux conflits et peuvent conduire à la commission de crimes graves, de crimes de masse et à des génocides. Nous l'avons vu en Europe, lors de la Seconde guerre mondiale. Et aujourd'hui, les nouvelles technologies posent des défis spécifiques, que nous devons relever collectivement, pour nous assurer qu'elles sont des outils de paix plutôt que de conflit, de haine et de crime. Le libre accès, l'instantanéité, la diffusion massive d'informations en ligne permettent aux citoyens d'avoir accès à une pluralité d'informations et peuvent contribuer au dynamisme de la société civile et de mouvements démocratiques. Les nouvelles technologies et les outils de communication modernes sont aujourd'hui des instruments importants par ailleurs pour assurer la documentation et la dénonciation des crimes et des violations massives des droits de l'homme. Nous l'avons vu en Birmanie, nous l'avons vu en Syrie et aujourd'hui en Ukraine. Mais Internet et les réseaux sociaux sont également des vecteurs de la propagation rapide et parfois systémique de manipulations de l'information, ainsi que de messages et discours de haine.

Nous condamnons fermement la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui fait chaque jour plus de victimes parmi les civils et qui s'accompagne d'une campagne de banalisation des discours de haine et d'incitation à la violence conduite par les autorités russes. La propagation d'un tel discours, notamment par des campagnes de désinformation et de manipulation délibérée de l'information, ainsi que par la restriction drastique de la liberté de la presse en Russie, est extrêmement dangereuse.

Conformément à la résolution ES-11/1 de l'Assemblée générale, adoptée le 2 mars, la Russie doit cesser cette guerre et se mettre en conformité avec le droit international. Elle doit cesser sa diffusion massive de fausses informations et de propagande outrancière.

Les images des atrocités commises à Boutcha et dans d'autres zones précédemment occupées par les forces russes, ainsi qu'à Marioupol, sont absolument insoutenables et ont choqué le monde entier. La France est fermement engagée aux côtés de l'Ukraine et apporte tout son soutien aux juridictions et mécanismes internationaux et régionaux, ainsi que de manière bilatérale avec le déploiement d'une mission d'appui

criminalistique, pour s'assurer que ces exactions soient précisément documentées et que les auteurs ne restent pas impunis.

À cet égard, nous renouvelons notre appel à soutenir la Cour pénale internationale et à coopérer avec elle, ainsi qu'avec les missions d'établissement des faits et l'ensemble des commissions d'enquête.

La France continuera par ailleurs à promouvoir avec le Mexique l'initiative sur l'encadrement du recours au veto en cas d'atrocités de masse.

M^{me} Toroitich (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nderitu, Conseillère spéciale pour la prévention du génocide, de son exposé et du travail qu'elle mène au titre de la mission importante qui consiste à lutter contre les discours de haine. Je remercie également M^{me} Tsybulska et M. Cohen de leurs exposés ce matin.

Nous sommes solidaires du peuple ukrainien, qui souffre à cause de l'incapacité du Conseil de sécurité de s'acquitter de son mandat. Nous nous félicitons de l'accent mis sur l'ampleur des discours de haine et de l'incitation à la violence en lien avec les nombreuses atrocités perpétrées en Ukraine. Il est clair que les acteurs étatiques et non étatiques organisés utilisent très activement la haine et l'incitation pour influencer la manière dont la guerre est perçue. Même les accusations de violations des droits humains et de crimes de guerre sont employées comme armes dans la guerre de l'information. Le peuple ukrainien, les victimes et les personnes rescapées méritent mieux.

La surprise exprimée dans tant de forums européens quant au fait qu'une guerre si catastrophique et de telles violations puissent se produire en Europe témoigne d'une cécité historique qui a contribué à l'escalade des risques dont cette guerre est le résultat. L'Europe, sans doute plus que toute autre région, a connu de multiples génocides, avec des centaines d'années de pogroms répétés et des atrocités à grande échelle dues à la haine ethnique, religieuse ou raciale.

L'histoire laisse peu de place au doute sur le fait que les discours de haine et l'incitation à la violence sont un précurseur et un catalyseur d'atrocités contre les civils. Le Kenya a tiré les leçons de sa propre histoire et de la sombre expérience de l'Europe. Nous avons donc pris des mesures afin de limiter la menace que les discours de haine et l'incitation à la violence pourraient faire peser sur notre démocratie et notre sécurité. Notre Constitution restreint la liberté d'expression, qui ne

s'étend pas à la propagande de guerre, à l'incitation à la violence, aux discours de haine ni au plaidoyer en faveur de la haine, qui constitue une incitation au conflit ethnique, une diffamation d'autrui ou une incitation à causer des préjudices.

Sur cette base constitutionnelle, nous avons promulgué des lois contre les discours de haine et créé une commission nationale de la cohésion et de l'intégration, chargée de travailler de manière continue à renforcer la cohésion et à combattre la division et la haine civique. Il y a moins d'une semaine, la commission a lancé son plan d'action national contre les discours de haine. Le moment a été choisi pour veiller à ce que nos élections à venir, en août, ne soient pas ternies par ce crime dangereux. La Présidente de la Cour suprême du Kenya a contribué à cette dynamique en désignant officiellement cinq tribunaux pour s'occuper des poursuites relatives aux discours de haine.

Nous donnons ces exemples afin de souligner notre conviction que des mesures concrètes et audacieuses s'imposent, non seulement au Kenya mais dans le monde entier. Alors que des conflits déclenchés et intensifiés par des considérations d'identité aboutissent à des guerres prolongées et meurtrières, nous devons agir pour gérer la diversité de manière inclusive comme compétence et priorité fondamentales de l'État.

Combattre les discours de haine et l'incitation à la violence figure au sommet d'un tel programme. Notre délégation a constamment porté ce message durant notre récent mandat au Conseil, comme il ressort du débat public présidé par S. E. le Président Uhuru Kenyatta en octobre 2021 (voir S/PV.8877) et des réunions ultérieures organisées selon la formule Arria sur la question des discours de haine, que le représentant du Royaume-Uni a mentionnées.

Pour en revenir à l'urgence de la situation en Ukraine, nous exhortons vivement tous les dirigeants des pays belligérants, ainsi que leurs alliés et soutiens, à cesser d'utiliser des concepts péjoratifs au sujet du peuple ukrainien ou de tout autre peuple. Il leur appartient de veiller à ce que leurs médias respectent une norme exigeant l'application du principe de responsabilité pour les discours de haine et l'incitation à la violence. Les dirigeants ont également le devoir de faire bien comprendre à leur personnel militaire et de sécurité, en particulier sur le terrain, qu'il doit impérativement s'abstenir de prendre des civils pour cible. Il leur incombe aussi d'infliger des sanctions disciplinaires à

tous les soldats qui portent atteinte aux droits humains des civils et du personnel capturé.

Nous exhortons par ailleurs l'ensemble des grands médias et des médias sociaux à rester vigilants dans leurs processus de diligence raisonnable, de vérification et de diffusion afin d'empêcher le détournement de leurs plateformes. Il importe de s'employer à contenir la prolifération de la provocation, de la désinformation et de l'incitation à la violence. À cet égard, le Kenya appelle l'ONU à entreprendre une enquête approfondie sur les violations des droits humains qui sont commises en Ukraine. L'Organisation devrait prêter une attention particulière à l'instrumentalisation des accusations de génocide, qui ne sert qu'à affaiblir la détermination mondiale à prévenir la survenue de ce plus grand des crimes.

Nous réitérons notre appel en faveur d'une approche collaborative, non seulement pour l'Ukraine mais aussi à l'échelle mondiale, entre les États Membres, l'ONU et les principaux médias sociaux dans le but de combattre les discours de haine et l'incitation à la violence, notamment en élaborant un code de conduite mondial à l'usage de ces entreprises et des outils d'alerte rapide pour détecter toute escalade et faciliter les mesures préventives. Ces efforts devraient s'inscrire dans un cadre mondial de gouvernance d'Internet qui s'attaque à la désinformation et la désinformation organisées.

L'histoire nous enseigne que l'application du principe de responsabilité pour les crimes passés constitue un élément crucial de la prévention des crimes futurs. Il convient que les allégations graves formulées par toutes les parties soient traitées par le Conseil et les organes compétents de l'ONU avec le sérieux qu'elles méritent. Les parties au conflit devraient se mettre d'accord pour faciliter des enquêtes promptes, indépendantes et impartiales sur toutes les allégations. Les parties au conflit devraient également coopérer avec les organes de l'ONU et les organismes des Nations Unies chargés de prévenir la désinformation et les discours de haine. Elles devraient coopérer aux enquêtes et en respecter les conclusions.

Pour finir, je réaffirme la solidarité du Kenya avec le peuple ukrainien et notre appui à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de l'Ukraine.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie tous nos excellents intervenants de ce matin de leurs contributions très perspicaces.

L'histoire nous a déjà montré à plusieurs reprises que les atrocités ne venaient pas de nulle part. L'emploi croissant de termes qui marginalisent et ciblent des personnes en raison de leur identité, de leur race, de leur religion ou de leur appartenance ethnique, ou encore de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur situation au regard du handicap ou d'un autre critère, est un des signes avant-coureurs de la violence. Les discours incendiaires qui regrettent, glorifient ou maquillent le passé et menacent de représailles ceux qui voient les choses différemment nous ramènent à des périodes bien sombres de l'histoire. Les démarches visant à corriger des torts perçus comme tels en recourant à l'action militaire contre un autre État en vue d'annexer une partie de son territoire n'ont absolument pas leur place au XXI^e siècle. C'est la raison pour laquelle nous appelons la Fédération de Russie à en finir avec ses efforts tendant à installer des autorités d'occupation et ses tentatives de modifier le fonctionnement de l'État ukrainien, qui sapent ses fondements démocratiques. De telles mesures sont encore de nouvelles violations déplorables de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Nous rappelons qu'il importe d'éviter la propagande, les discours de haine et les termes intentionnellement porteurs de division. Ce ne sont pas les divergences en elles-mêmes qui créent les conflits ; le vrai facteur des conflits réside dans le fait d'attiser les divisions à des fins politiques. Les accusations de génocide portées par la Russie contre l'Ukraine étaient, et sont, parfaitement fausses, de la même façon que rien n'étaye la tentative de présenter l'Ukraine comme une menace existentielle pour la Russie. Ces arguments fallacieux ne sauraient justifier la prétendue riposte préventive lancée par la Russie contre l'Ukraine.

Nous en sommes aujourd'hui au cent dix-huitième jour de la guerre non provoquée de la Russie contre l'Ukraine. Les forces armées russes continuent de pilonner les villes ukrainiennes. Les Ukrainiens ordinaires continuent de souffrir ; des Ukrainiens ordinaires continuent de mourir sans raison. Les vies perdues, les dommages causés aux infrastructures critiques, la perturbation du commerce et l'exode massif de citoyens qui se réfugient à l'étranger ont un effet dévastateur sur l'économie ukrainienne, appauvrissant encore la population du pays. Nous tenons à souligner dans ce contexte que les attaques dirigées contre les civils et les objets civils, les attaques aveugles et les attaques disproportionnées sont toutes interdites en vertu du droit international humanitaire.

La mission d'experts du Mécanisme de Moscou de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a mis en lumière une tendance claire en ce qui concerne les violations du droit international humanitaire commises par la Russie. La Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a déclaré que la Russie ne se contentait pas d'ignorer le droit international humanitaire, mais le foulait aux pieds, et s'est dite choquée par l'ampleur de la destruction et le nombre des violations du droit international des droits de l'homme. L'enquête de la Cour pénale internationale sera importante pour garantir que tous les auteurs de crimes internationaux perpétrés en Ukraine aient à répondre de leurs actes. Nous appelons donc une fois de plus au respect du droit international humanitaire, y compris les obligations d'attaquer uniquement des objectifs militaires et de prendre toutes les précautions possibles pendant les attaques.

À cette table, nous n'avons de cesse d'appeler à la fin de la guerre contre l'Ukraine et à ce que la Fédération de Russie retire ses forces et s'engage dans un vrai dialogue et sur la voie de la diplomatie en vue de la paix. Je le dis à nouveau : il n'est jamais trop tard pour bien faire. Toutefois, tant que le conflit armé se poursuit, la Russie doit se conformer à ses obligations découlant du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous n'arrêterons pas de lancer cet appel ; le peuple ukrainien ne mérite pas moins de nous.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : À l'évidence, l'incitation à la violence et les discours de haine peuvent aboutir à la perpétration de crimes contre l'humanité. Nous l'avons entendu, les informations sur la situation en Ukraine donnent à comprendre que nous avons affaire à des violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Les images de l'existence de possibles charniers et les preuves de la commission présumée de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité témoignent de ce qui pourrait constituer des « atrocités qui défient l'imagination et heurtent profondément la conscience humaine », pour reprendre les termes du Préambule du Statut de Rome.

Toutefois, c'est aux tribunaux dûment constitués qu'il appartiendra de se prononcer. Pour cette raison, le Mexique n'a pas hésité à appuyer la création de la Commission d'enquête internationale indépendante établie par le Conseil des droits de l'homme et soutient sans réserve l'enquête actuellement menée par la Cour

pénale internationale dans le but de juger et punir les auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou de faits de génocide, dont l'interdiction constitue une norme impérative du droit international. Nous appelons tous les États à coopérer pleinement avec ces mécanismes. L'application du principe de responsabilité aux crimes internationaux doit toujours être la norme, où qu'ils soient commis. Pour l'énoncer clairement : tous les crimes internationaux, quels que soient l'endroit et le moment où ils sont commis, ont la même gravité et doivent être punis de la même façon.

Pour sa part, la Cour internationale de Justice devra examiner la demande déposée par l'Ukraine au sujet de l'application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Le Conseil de sécurité sera attentif à la décision de la Cour, qui sera rendue en temps utile. Dans l'intervalle, le Mexique exhorte la Russie à se conformer intégralement à l'ordonnance de la Cour en date du 16 mars 2022, portant imposition de mesures conservatoires pleinement contraignantes.

Chaque jour qui passe, chaque semaine, les besoins humanitaires augmentent. Le conflit s'éternise, et c'est la population civile qui continue d'en payer le prix, avec ses multiples effets immédiats et ceux qui se feront sentir sur des générations. Sur le seul front humanitaire, les chiffres fournis par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme alimentaire mondial et l'UNICEF montrent l'ampleur du problème. Près de 16 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire, tandis que l'accès à la nourriture, à l'eau salubre, aux services de santé, à l'éducation et à l'électricité rétrécit de manière exponentielle, et que le financement n'atteint encore que 70 % des besoins. En outre, les zones résidentielles et les infrastructures civiles continuent d'être prises pour cible, sans justification possible et en violation du droit international humanitaire. Quant à lui, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés rapporte qu'il y a quelque 5 millions de réfugiés et plus de 7 millions de déplacés.

Par ailleurs, on se rend compte de plus en plus que les conséquences du conflit ne se cantonnent pas à l'Ukraine ou même à l'Europe. Comme mon pays l'a souligné la semaine dernière, la hausse mondiale des prix alimentaires et ses conséquences sur l'insécurité alimentaire touchent le monde entier, mais en particulier les pays en développement, d'abord et avant tout sur le continent africain. Nous attendons un accord concernant des itinéraires sûrs pour la sortie des céréales, et que

le Conseil apporte son aide pour qu'il soit donné suite à ce qui aura été convenu, espérons-le dans les tous prochains jours.

Pour toutes ces raisons, le Mexique estime que le Conseil de sécurité ne doit pas perdre de vue les besoins les plus pressants et qu'il lui faut appuyer les efforts déployés par l'ONU et les autres médiateurs aux fins d'une solution négociée.

Ma délégation continuera d'insister fermement sur la nécessité de mettre la population au centre de l'action du Conseil et sur l'impératif d'une cessation des hostilités, comme l'a ordonné la Cour internationale de Justice dans ses mesures conservatoires.

Pour que la diplomatie reprenne le dessus et permette de transcender les accusations mutuelles, qui ne font qu'aggraver l'incompréhension et les divisions entre les parties, le Mexique continuera d'agir en faveur du plein fonctionnement du système de sécurité collective établi par la Charte des Nations Unies. Pour cette raison, en collaboration avec la France et plus de 100 autres États Membres, nous continuerons de promouvoir l'initiative visant à limiter l'utilisation du veto en cas d'atrocités criminelles.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie M^{me} Alice Nderitu de son exposé instructif. Nous avons aussi écouté attentivement M^{me} Liubov Tsybulska et M. Jared Cohen.

Aujourd'hui, on nous rappelle une fois de plus le terrible coût humain de cette guerre, avec des milliers de personnes tuées, des millions de personnes déplacées et des dizaines de millions de personnes dans le monde confrontées à une insécurité alimentaire accrue. Alors que le conflit entre dans son cinquième mois, il est clair que les besoins humanitaires sont immenses et nécessiteront une intervention sur le long terme. La semaine dernière, les Émirats arabes unis ont livré 27 tonnes de denrées alimentaires et de fournitures médicales pour aider les personnes qui fuient le conflit.

Suite à l'intensification des combats dans l'est de l'Ukraine, des informations de plus en plus alarmantes font état de victimes civiles et d'un accès réduit aux produits et commodités de première nécessité telles que les denrées alimentaires, l'eau potable, l'électricité et l'assainissement. Nous sommes vivement préoccupés par les civils pris au piège à Sievierodonetsk, notamment dans l'usine chimique Azot. Nous sommes consternés qu'au milieu de combats intenses, il n'y ait pas eu de

réelles améliorations dans l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin.

L'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire aux civils et la garantie d'un passage sûr et volontaire pour les personnes qui recherchent la sécurité restent une nécessité absolue et devraient être au premier plan des considérations du Conseil. Nous soulignons une fois de plus que toutes les parties doivent respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire.

Comme cela a été relevé à maintes reprises dans cette salle, prévenir l'incitation à la violence est un élément clef de la protection des civils. Ayant cela à l'esprit, la communauté internationale a cherché à prendre des mesures pour contrer les discours de haine. En effet, hier, l'Assemblée générale a célébré, pour la première fois, la Journée internationale de la lutte contre les discours de haine. Néanmoins, le nombre d'actes d'incitation continuent d'augmenter dans le monde. À cet égard, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, nous condamnons fermement toutes les formes de discours de haine et d'incitation. Les Émirats arabes unis ont toujours adopté une position forte et de principe, aux niveaux tant national qu'international, contre les discours de haine et l'intolérance. La haine alimente l'extrémisme et met en péril la coexistence pacifique. Un dialogue constructif est essentiel pour favoriser la tolérance et peut servir de socle à la réconciliation. Les femmes, en particulier, jouent un rôle essentiel dans la recherche de solutions durables et pacifiques. C'est pourquoi elles doivent participer pleinement, réellement et sur un pied d'égalité à tous les efforts de paix, notamment à la médiation et au dialogue.

Deuxièmement, le Conseil doit redoubler d'efforts pour lutter contre l'utilisation malveillante de la technologie pour diffuser des discours de haine. L'utilisation des technologies numériques pour propager la désinformation, la désinformation et les discours de haine pose un problème particulièrement grave dans les zones de conflit. Les menaces contre les travailleurs humanitaires sont particulièrement insidieuses, étant donné les répercussions qu'elles ont sur les civils qu'ils tentent d'aider. Pour contrer les effets de l'incitation, nous devons concevoir et utiliser des contre-discours efficaces, appuyer l'éducation aux médias et collaborer plus étroitement avec le secteur privé.

Troisièmement, nous pensons que des enquêtes approfondies et la collecte de données sont essentielles à l'application du principe de responsabilité. Des efforts d'enquête et d'établissement des faits sont en cours, notamment ceux de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine établie par le Conseil des droits de l'homme, qui a pour mandat d'enquêter sur toutes les allégations de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et d'atteintes à ces droits. Il est indispensable d'établir les faits et les circonstances de manière impartiale pour rendre justice aux victimes et aux personnes rescapées, et pour combattre l'impunité de manière plus générale. C'est pourquoi il faut que les mécanismes appropriés disposent du temps et de l'espace nécessaires pour mener à bien leurs activités.

Enfin, la violence en Ukraine est un rappel brutal que le Conseil doit accorder la priorité au règlement des conflits et à la désescalade. Nous devons mettre l'accent sur la recherche d'une solution diplomatique qui permettra d'atténuer la souffrance humaine. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général et d'autres personnes pour tenter de rapprocher les parties. Nous nous félicitons également de leurs efforts visant à limiter les conséquences plus vastes du conflit, notamment en cherchant à faciliter les exportations de céréales depuis l'Ukraine pour réduire l'insécurité alimentaire dans le monde. Au final, toutefois, ce dont nous avons besoin, c'est d'une cessation immédiate des hostilités dans toute l'Ukraine. Ramener la paix doit être notre objectif ultime et le Conseil ne doit ménager aucun effort pour y parvenir.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je remercie l'Albanie, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité, d'avoir choisi ce sujet très pertinent pour la présente séance. Malheureusement, M^{me} Tsybulska, l'une des intervenantes, reprend éhontément les propos de Lyudmyla Denisova, la médiatrice ukrainienne, qui a été licenciée pour avoir diffusé des mensonges sur des crimes sexuels. La volonté des propagandistes ukrainiens de diaboliser la Russie à tout prix et à coup de contrevérités est stupéfiante.

Les récits fantasmagoriques de M. Cohen, qui a affirmé que ce sont des pirates informatiques russes qui ont inventé les nazis ukrainiens et les ont implantés dans la conscience collective, sont tout aussi remarquables. M. Cohen doit avoir oublié de mentionner que nos pirates ont appris à forcer à distance d'innocents Ukrainiens à

se parer de tatouages nazis, à crier des slogans nazis et à tuer et torturer des Ukrainiens russophones.

L'idéologie de la haine et de la violence, y compris contre son propre peuple, constitue le fondement de la politique d'État du Gouvernement ukrainien actuel. Cette idéologie a provoqué les crimes odieux commis par le régime de Kiev contre son propre peuple, crimes qui sont devenus une des principales causes de la crise actuelle en Ukraine. Nous devons rappeler que la Russie avait déjà soulevé ces questions au Conseil de sécurité en mai dernier, lorsque nous avons organisé une réunion informelle selon la formule Arria sur le néonazisme et le nationalisme radical en Ukraine.

La séance d'aujourd'hui est une bonne occasion de déterminer les raisons pour lesquelles les dirigeants ukrainiens actuels et leurs discours de haine sont de fait indissociablement liés.

Lorsque l'Union soviétique s'est effondrée, l'Ukraine, tout comme les autres républiques post-soviétiques, a eu la possibilité en tant que pays souverain de bâtir un État indépendant. Elle était totalement libre de faire ses choix géopolitiques. Cependant, avec les encouragements de la diaspora ukrainienne, les élites qui sont arrivées au pouvoir ont choisi de privilégier un nationalisme pur et dur, de glorifier leur héritage et de rendre hommage aux complices d'Hitler, les dirigeants de l'organisation des nationalistes ukrainiens, l'Armée insurrectionnelle ukrainienne. Cela a tout naturellement prédéterminé l'attitude de la nouvelle Ukraine vis-à-vis de ses voisins.

On essaie toujours de nous faire croire que le néonazisme et le nationalisme en Ukraine sont des phénomènes marginaux. Mais, en réalité, l'ultranationalisme est la politique dominante des autorités ukrainiennes. Nous n'avons pas le temps de retracer la genèse du nationalisme ukrainien et de citer tous ses pères fondateurs. Je dirai seulement que l'un d'eux, Dmytri Dontsov, a élaboré la théorie du nationalisme intégral, qu'il a empruntée au Français Charles Maurras, créateur en 1899 de l'organisation protofasciste Action française. Je n'entrerai pas ici dans les détails, mais je dirai simplement que cette théorie repose sur l'idéologie de la haine et prône l'édification d'une société de castes, la réalisation immorale d'objectifs par la brutalité et la cruauté, la domination d'une minorité active sur la majorité et la supériorité de la race ukrainienne. Il est évident que tout cela suscite de la haine envers la Russie, qui serait le « royaume des ténèbres », et le peuple russe. Nous trouverons

certainement un moyen de porter à la connaissance des membres du Conseil tous les détails des théories nationalistes ukrainiennes.

L'un des idéologues du nationalisme ukrainien, Mykola Mikhnovsky, à la gloire duquel des monuments sont érigés dans toute l'Ukraine, a transmis à la postérité son concept « l'Ukraine aux Ukrainiens », dont il a formulé l'essence comme suit : « Tous les peuples sont vos frères, mais les Moskals, les Polaqes, les Roumains et les Youpins sont nos ennemis ». Ce ne sont pas des paroles en l'air. Pendant la guerre, l'Armée insurrectionnelle ukrainienne a tué des centaines de milliers de Polonais, de Juifs et de Russes. Même les occupants nazis ont été écœurés par autant de cruauté. Il n'est pas surprenant que l'antisémitisme, le racisme et la russophobie soient en plein essor dans l'Ukraine d'aujourd'hui.

Toutefois, les autorités ukrainiennes ont dû reporter l'exécution de leurs projets russophobes, car au moment où l'Ukraine est devenue indépendante, au moins 60 % de la population était russe ou russophone. La négation, puis le dénigrement de la mémoire historique commune de l'Ukraine et de la Russie, ainsi que la haine de tout ce qui est russe, ont été inculqués progressivement à la société, année après année.

Il importe de mentionner que les États-Unis et leurs alliés occidentaux étaient plutôt intéressés par la montée du nationalisme ukrainien fondé sur la russophobie, car ils voyaient là une bonne occasion de rompre les liens historiques entre la Russie et l'Ukraine, dans le but de servir leurs intérêts géopolitiques. En conséquence, le nouvel État ukrainien, autrefois multiculturel, a été façonné selon les critères occidentaux et sur la base d'une russophobie primitive, et a donc été imprégné dès le départ d'une idéologie de haine. Au détriment de ses intérêts nationaux, l'Ukraine a choisi la voie d'un projet géopolitique antirusse au lieu d'une véritable souveraineté. Il n'a pas été facile d'y parvenir dans le sud-est de l'Ukraine, qui était par essence russe et russophone. Les efforts d'Iryna Farion, une russophobe bien connue qui a exercé plusieurs mandats au sein de la Verkhovna Rada, et qui a déclaré à plusieurs reprises que tous les Russes étaient des attardés mentaux, sont révélateurs dans ce contexte. Après le coup d'État anticonstitutionnel de Maidan, cette russophobe, qui était chargée des questions linguistiques et humanitaires au Parlement ukrainien, s'est plaint lors d'une interview :

« Il y a 14 % des Ukrainiens qui ont indiqué que le russe était leur langue maternelle. Cela signifie

que nous avons 5 millions d'Ukrainiens dégénérés qui ont besoin d'être sauvés, même si nous devons isoler ceux qui ne parlent pas ukrainien ».

Je partage cette citation pour faire prendre conscience aux membres du Conseil du traitement subi par les habitants russophones de l'Ukraine après le coup d'État de Maïdan en 2014. Les toutes premières mesures prises par la junte de Kiev étaient une incitation directe à la violence contre la population russophone. Toute la population du pays a été divisée en citoyens de première et de seconde zone. La deuxième catégorie comprenait tous les Russes de souche et tout simplement, les russophones. Une série de lois portant atteinte à leurs droits ont été adoptées. Dans les années qui ont suivi le coup d'État de Maïdan, les autorités de Kiev, avec l'aide de russophobes comme Iryna Farion, ont cultivé et élevé au rang de politique d'État la haine de tout ce qui est russe, y compris la culture russe, la langue russe et la civilisation russe elle-même, ainsi que de tous ceux qui en sont porteurs, notamment des citoyens ukrainiens. Ceux et celles qui se sont opposés aux autorités illégales de Maïdan ont été traités de terroristes, de séparatistes, de marionnettes et de monstres par Kiev. L'intolérance, associée à la violence, est devenue la marque de fabrique du régime de Kiev. À titre d'exemple, je citerai une déclaration faite en mars 2014 par un membre de la Verkhovna Rada, qui est devenu par la suite maire de Dnepr, M. Borys Filatov, alors qu'il était fonctionnaire dans l'administration de Dnepr :

« Selon moi, il n'y a rien de terrible à étendre l'autonomie de la Crimée et à donner au russe le statut de langue d'État. Cela permettra d'éviter l'escalade et de préserver l'Ukraine. [...] Il faut faire ce genre de promesses à ces vauriens, leur offrir des garanties et faire toutes les concessions nécessaires. Ensuite, nous les pendrons. Nous les pendrons plus tard ».

Et ce n'étaient pas des menaces en l'air. Il suffit de rappeler que plus de 40 militants russophones ont été brûlés vifs à Odessa en mai 2014. Les habitants du Donbass, qui souffrent depuis longtemps, en sont bien conscients. En août 2014, un journaliste pro-Maïdan, Bogdan Butkevich, a qualifié les habitants du Donbass de « personnes superflues ». Il a déclaré :

« Le Donbass n'est pas seulement une région déprimée. Il y a un nombre considérable de personnes inutiles là-bas. [...] Il y a environ 4 millions de personnes dans la région

de Donetsk, et au moins 1, 5 million d'entre elles sont superflues ».

Encore une fois, cela va plus loin que les simples appels à « taillader les Moskals » et à « tuer les Russkoffs ». Je m'excuse pour ce langage inconvenant, mais c'est une citation. Avec l'appui de l'Occident, les autorités de Kiev ont décidé de mettre à exécution ces menaces. En 2014, au lieu d'entamer un dialogue sur la place de la culture et de la langue russes en Ukraine, Oleksandr Turchynov, puis le Président Poroshenko, ont attaqué leur propre peuple, la population russophone du Donbass, en ordonnant de pilonner et de bombarder des villes paisibles. Poroshenko a été très clair quant au sort qui attendait les habitants du Donbass lorsqu'il a déclaré :

« Nous aurons des emplois, ils n'en auront pas. Nous aurons une pension, ils n'en auront pas. Il y aura un soutien pour les enfants et les retraités, ils n'en bénéficieront pas. Nos enfants iront à l'école et à la crèche ; les leurs seront assis dans des sous-sols. [...] C'est ainsi que nous gagnerons la guerre ».

Lorsqu'en 2014, Iryna Farion alors membre de la Verkhovna Rada où elle représentait le parti Svoboda, a appelé à « détruire Moscou », elle a clairement défini l'objectif principal de cette guerre :

« C'est pour cela que nous vivons, c'est pour cela que nous sommes venus dans ce monde, pour détruire Moscou, pas seulement les Moskals sur nos terres – c'est-à-dire les Ukrainiens russophones –, mais le trou noir de la sécurité européenne qui devrait être rayé de la carte du monde ».

S'exprimant lors d'un concert donné en l'honneur des combattants des bataillons nationalistes participant à l'opération punitive de Kiev contre le Donbass, Volodymyr Zelenskyy, qui était alors comédien, s'est écrié avec enthousiasme : « Les gars, je vous tire mon chapeau pour nous avoir protégés de ces vauriens ». Il n'a pas changé de discours lorsqu'il est devenu Président et, en novembre 2021, il a déclaré, en référence aux habitants du Donbass : « Il y a des représentants du peuple, mais tous les représentants du peuple ne sont pas des êtres humains. Il y a aussi d'autres espèces, je crois ». Marchant dans les pas de son chef, Mykhailo Podolyak, Conseiller du Président ukrainien, a déclaré que les Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk étaient peuplées de « vauriens sales et inutiles,

de bandits, de nains et de bons à rien ». En avril 2019, le Ministre ukrainien de la politique sociale, Andrei Reva, a tenu les propos suivants au sujet des habitants du Donbass : « Je n'éprouve aucune pitié pour eux. Je ressens de la pitié pour les soldats et les officiers qui ont été tués par ces vauriens, ainsi que pour leur famille ».

Je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas de déclarations de radicaux marginaux. Elles ont été faites par les plus hauts dirigeants du pays et des responsables politiques de premier plan. Tout comme leurs idoles du Troisième Reich, les nationalistes ukrainiens sont convaincus que la question du Donbass peut être réglée en libérant l'espace vital. Par exemple, en mai 2019, Semen Semenchenko, un ancien député de la Verkhovna Rada et qui a participé aux opérations punitives menées dans le Donbass, a déclaré : « À mon avis, l'Ukraine a besoin d'une stratégie pour dépeupler le Donbass ». Une fois encore, cet appel n'est pas resté sur le papier. Il est mis en œuvre aujourd'hui par des bataillons nationalistes et néonazis comme Azov, Aidar et d'autres, dont les bombardements des quartiers civils de Marioupol, de Kharkov et de Severodonetsk ont été confirmés par des centaines et des centaines de témoignages. On ne peut agir de la sorte que si l'on déteste de tout son cœur les habitants du Donbass et les Russes en général, comme les responsables politiques que j'ai mentionnés.

Le monde a appris des récentes révélations de Petro Poroshenko que l'Ukraine n'avait jamais eu l'intention de mettre en œuvre l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, un objectif que le Conseil tente de réaliser depuis sept ans sur la base de sa résolution 2202 (2015), mais qu'elle l'a simplement utilisée pour gagner du temps afin de faire des préparatifs militaires contre le Donbass et la Russie. Et l'Ukraine l'a fait avec le patronage de nos collègues occidentaux, et a profité de ce temps pour mettre en œuvre de nouvelles initiatives et projets russophobes. Il s'agit notamment de la loi discriminatoire sur la langue russe, de la persécution des médias russophones, ainsi que des persécutions et des meurtres de responsables politiques, de journalistes et de personnalités publiques russophones, dont des dizaines, voire même des centaines, ont souffert dans toute l'Ukraine dans les années qui ont suivi les événements de Maïdan.

Encouragées et poussées par nos collègues occidentaux, les autorités ukrainiennes n'avaient pas l'intention de s'arrêter là. À la veille du début de notre opération spéciale, nous avons reçu des informations fiables selon lesquelles Kiev avait achevé les préparatifs

d'une nouvelle offensive de grande envergure dans le Donbass. Ces plans ont été déjoués.

Nous pourrions parler longtemps du nationalisme et des discours haineux ukrainiens. Pour faire gagner du temps au Conseil, nous avons rassemblé quelques citations de responsables ukrainiens et de militants populaires. Nous allons bientôt les distribuer au Conseil afin que les membres puissent constater par eux-mêmes ce qu'est un véritable discours de haine dans l'Ukraine d'aujourd'hui et comment il est utilisé pour justifier la violence contre la population russophone. Voici les dernières mesures russophobes prises par les autorités ukrainiennes : interdiction de suivre une scolarité en langue russe, interdiction d'importer des livres russes et interdiction d'étudier la littérature russe dans les écoles et les universités ukrainiennes, même dans le cadre de cours de littérature étrangère. Certains membres diront que la Russie ne peut s'en prendre qu'à elle-même. Mais si l'on considère ce que je viens de dire, ces mesures s'inscrivent dans la suite logique de la politique menée par Kiev depuis le coup d'État de Maïdan. La seule chose, c'est qu'elle est maintenant menée à un rythme plus rapide.

Malgré la russophobie et le racisme primaires dévastateurs en Ukraine, dont nos collègues africains ont également fait l'expérience durant les premiers jours de l'opération militaire spéciale lorsqu'ils ont tenté d'évacuer leurs étudiants, nous n'avons rien contre le peuple ukrainien, ni contre la culture et la langue ukrainiennes. Le peuple ukrainien nous est proche et amical. C'est juste que ses dirigeants poursuivent des visées géopolitiques qui nous sont étrangères, et qui le sont également aux Ukrainiens. Aujourd'hui, nous avons entendu des allégations selon lesquelles la Russie va anéantir l'Ukraine et brûler tout ce qui est ukrainien. Ce n'est pas vrai. Ce que nous voulons brûler, c'est le néonazisme et le nationalisme qui transforment l'Ukraine en un pays antirusse et qui représentent de réelles menaces pour nous et pour les habitants du Donbass. Malheureusement, nos collègues occidentaux sont directement impliqués dans cette tragédie ukrainienne. Nous constatons une réelle incitation à la violence et à la russophobie en Ukraine, qui est encouragée par les collègues occidentaux. Les soutiens occidentaux ont écarté les négociateurs de Kiev du dialogue diplomatique et se sont donné beaucoup de mal pour se convaincre et pour convaincre le monde entier que la solution ne pouvait être trouvée qu'en affrontant la Russie sur le champ de bataille. L'une de ces phrases a été prononcée par le Haut Représentant de l'Union européenne pour

les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, qui a présenté un exposé au Conseil la semaine dernière (voir S/PV.9065).

En outre, l'Occident approvisionne l'Ukraine en armes. Aujourd'hui, il lui livre de l'artillerie à longue portée pour lui permettre de lancer des frappes ciblées contre le Donbass et d'anéantir sa population civile russophone. Les États-Unis, l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Irlande, le Luxembourg, la Macédoine du Nord, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Türkiye et les États baltes, voici une liste non exhaustive des États qui livrent des milliards de dollars de produits à usage militaire au régime ukrainien. Rien que la semaine dernière, six personnes ont été tuées et plus de 30 blessées par des frappes dans le Donbass effectuées avec des armes européennes et américaines. Chacun des États que j'ai cités est directement responsable de la prolongation de la crise ukrainienne et de la mort de civils, mais aussi de celle des militaires ukrainiens que les dirigeants ukrainiens corrompus envoient au front pour servir de chair à canon.

Ces pays dépensent des milliards de dollars pour mener cette guerre par adversaires interposés contre la Russie jusqu'au dernier Ukrainien. Ce n'est rien d'autre qu'une incitation à la violence de leur part. Ils encouragent également une russophobie éhontée dans leurs pays, jouant ainsi le jeu des Polonais, des Tchèques et des Baltes, qui font une fixation sur ce sujet depuis longtemps. Certains magasins et bars de leurs pays affichent des autocollants indiquant qu'ils ne servent pas les Russes. En quoi cela est-il différent du racisme ? Il suffit de remplacer le mot « russes » par « personnes noires » ou « juifs ». Pourquoi froncent-ils les sourcils face à de telles associations mais pensent que les Russes peuvent être traités de la sorte ? S'ils ne le pensent pas, alors pourquoi appuient-ils la campagne « Cancel Russia », promue par des stratèges politiques ukrainiens, qui appelle à boycotter les écrivains, musiciens, artistes et athlètes russes ? Ne s'agit-il pas d'une politique et d'un discours de haine ?

En parlant de discours haineux, c'est exactement le genre de discours que nous entendons à chaque fois que le représentant de Kiev prend la parole au Conseil. Avec la complicité des pays occidentaux, il insulte notre pays et notre président et profère des menaces contre les

diplomates russes. Et aucun des soutiens occidentaux de Kiev ne le réprimande. Peu importe les efforts qu'ils déploient, ils ne feront que prolonger l'agonie du régime néonazi et russophobe de Kiev, mais ils ne l'arrêteront jamais. Ce régime était condamné dès 2014, lorsqu'il a mené une guerre criminelle contre son peuple. Des millions d'Ukrainiens attendent d'en être libérés, comme le montre l'attitude de la population à l'égard des soldats russes dans les territoires libérés. Notre opération militaire spéciale sera menée à bien, et tous ses objectifs seront atteints.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) :
Je remercie les intervenants de leurs exposés.

Le conflit en Ukraine est entré dans son quatrième mois et son coût humanitaire ne cesse de croître. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le nombre de victimes civiles serait de plus de 5 000, dont 300 enfants. Plus de 4 000 personnes ont été grièvement blessées par le conflit. L'on estime qu'entre 25 000 et 30 000 soldats sont morts au combat. Jusqu'à 60 000 soldats pourraient avoir été blessés, et il s'agit là d'estimations prudentes. Le bilan réel pourrait être bien plus élevé.

Les attaques délibérées contre des cibles civiles et les bombardements aveugles dans des zones densément peuplées sont inacceptables, en particulier les frappes sur des bâtiments civils tels que les maisons, les hôpitaux et les écoles. L'utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées, comme la ville de Marioupol, est également une source de préoccupation. Les attaques contre les infrastructures telles que les groupes électrogènes et les stations d'eau peuvent également priver de larges pans de la population des services de base. Nous appelons une fois encore toutes les parties à assurer pleinement la protection des civils, conformément aux principes du droit international humanitaire de distinction, de proportionnalité, de précaution et d'humanité.

En outre, toutes les parties doivent s'engager à protéger les groupes vulnérables, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Les femmes et les filles, en particulier, sont exposées à de graves risques de violence sexuelle et fondée sur le genre, ainsi qu'à la menace de la traite des êtres humains. Ces crimes sont odieux et doivent être fermement dénoncés par la communauté internationale. Les informations faisant état d'actes de torture, d'exécutions sommaires, de déportations forcées de civils et de violences sexuelles systématiques et massives, y compris le viol d'enfants,

sont inquiétantes et doivent faire l'objet d'une enquête approfondie, indépendante et impartiale.

Les couloirs humanitaires ne sont pas pleinement protégés. Un certain nombre de tentatives de garantir un passage sûr pour évacuer les civils fuyant les zones assiégées ont été faites, mais elles ont échoué en raison des bombardements et des pilonnages. Nous appelons une nouvelle fois toutes les parties à garantir un accès sûr, rapide et sans entrave pour le personnel humanitaire. Néanmoins, nous sommes conscients que seul un cessez-le-feu à l'échelle nationale permettra de protéger efficacement la population civile. Nous devons garder à l'esprit que près d'un quart de la population ukrainienne a été déplacée de force depuis le début de la guerre, statistique qui atteste de l'intensité du conflit et du niveau de perturbation de la vie courante qu'il inflige aux Ukrainiens. Quelque 7,2 millions d'Ukrainiens sont désormais réfugiés dans d'autres pays, en particulier dans les pays voisins de l'Ukraine. Ces pays ont fait preuve d'une solidarité remarquable en accueillant les réfugiés, mais nous ne devons pas sous-estimer les conséquences psychologiques de cette situation sur les victimes et, dans le cas des enfants, les conséquences qu'elle aura sur leurs perspectives d'avenir.

Le conflit a aggravé la crise alimentaire mondiale, avec des effets dévastateurs pour les personnes très vulnérables partout dans le monde. La destruction des capacités productives de l'Ukraine, d'une part, et les sanctions économiques unilatérales, d'autre part, ont contribué à la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. La hausse des prix alimentaires a porté un coup particulièrement sévère aux pays en développement, qui étaient encore aux prises avec les conséquences socioéconomiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Dans des circonstances si désastreuses, il est grand temps que toutes les parties concernées cherchent un moyen de mettre fin à ce conflit avant que d'autres atrocités soient commises contre les civils de la région et qu'il s'ensuive d'autres crises humanitaires.

M. Biang (Gabon) : Je remercie la Conseillère spéciale, M^{me} Alice Nderitu, pour son exposé édifiant. Je remercie également M^{me} Liubov Tsybulska et M. Jared Andrew Cohen pour leurs contributions au présent débat. Je salue la participation à cette séance de nos collègues les Ambassadeurs de l'Ukraine, de la Lituanie et de la Slovaquie.

L'une des particularités des guerres de la fin du siècle dernier et du XXI^e siècle est sans doute la

possibilité offerte par les médias au grand public de suivre, au jour le jour, le déroulement des combats sur le terrain. L'évolution de la technologie et des réseaux sociaux permet non seulement l'instantanéité des images, mais elle ouvre aussi un boulevard quasiment sans bornes à l'enchevêtrement des voix, des points de vue et de toute sorte de discours haineux, à la propagande ou à la réécriture de la réalité.

À plusieurs égards, la guerre en Ukraine se présente comme un laboratoire d'expérimentation de pratiques nouvelles dans la manière dont la communauté internationale appréhende et se saisit des conflits armés. Il y a sans doute un pas en avant depuis les dernières guerres du Golfe, qui ont donné accès au grand public, par télévision interposée, aux images des champs de bataille et à la réalité de la guerre, avec toujours la terrible équation, pour le public, de pouvoir distinguer l'information de la désinformation. Avant et pendant les conflits, les discours de haine, diffusés notamment via les réseaux sociaux, alimentent les hostilités. Il est évident que ceux qui s'adonnent à de tels discours attisent la belligérance, obscurcissent l'avenir et compromettent les perspectives de paix.

Il y a lieu de saluer le fait que la Cour pénale internationale ait ouvert une enquête sur les crimes commis dans le cadre du conflit en Ukraine par toutes les parties. Dans le même temps, de nombreuses équipes d'enquêteurs se sont engagées en Ukraine, très tôt dans le déroulement du conflit, pour recueillir les éléments de preuve et documenter les allégations de crimes de guerre. La justice doit suivre son cours en toute transparence, en toute impartialité et en toute indépendance et, tôt ou tard, les responsables de crimes doivent répondre de leurs actes.

Le Conseil de sécurité s'est déjà, à plusieurs occasions, penché sur les risques accrus auxquels sont confrontés les civils, les femmes et les enfants de tomber, au cours de leur exode, aux mains de trafiquants à des fins d'esclavage sexuel ou de travail illicite. Les allégations de crimes, tout comme d'adoption non conventionnelle ou de violences sexuelles contre les femmes, les filles et les jeunes garçons, doivent faire l'objet d'enquêtes minutieuses, sans pression et sans idéologisation.

La situation des ressortissants africains victimes de violences, de mauvais traitements ou de discrimination devra aussi, au moment du bilan, être prise en compte. C'est aussi à l'aune du crédit qui sera accordé à la douleur de ses ressortissants que l'Afrique fera son idée

sur la sincérité du changement de paradigme concernant l'appréhension des guerres.

La guerre n'est pas un état de non-droit. Les parties aux conflits doivent respecter les conventions internationales protégeant les civils en temps de guerre, notamment les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous le réitérons : le meilleur moyen de mettre fin au langage de la violence, aux crimes et aux atrocités est de prévenir ou d'arrêter toute guerre. Mon pays, qui n'a jamais connu de conflit armé, est fondamentalement contre la guerre.

Nous sommes préoccupés par les nombreux signaux qui tendent à converger vers un enlisement du conflit en Ukraine. Nous restons persuadés que la communauté internationale dispose des moyens d'action pour amener les protagonistes à engager de véritables discussions de bonne foi pour parvenir à une cessation des hostilités et envisager une coexistence pacifique. Il est urgent que la crise humanitaire consécutive à la guerre en Ukraine soit jugulée et que ses effets soient rapidement circonscrits. Parier sur le temps, c'est prendre le risque de voir plus de personnes innocentes tomber sous les balles, plus d'infrastructures civiles détruites, plus de familles déstructurées et des milliers d'enfants orphelins de guerre.

Je voudrais terminer en réitérant le soutien de mon pays aux humanitaires qui sont engagés sur le terrain des opérations et toute notre empathie au peuple ukrainien. Mon pays appelle à un cessez-le-feu et à l'ouverture de couloirs humanitaires dans l'ensemble des localités en vue de la fourniture de l'aide humanitaire dans des conditions optimales de sécurité.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Le 18 juin, nous avons marqué la première Journée internationale de la lutte contre les discours de haine, en application de la résolution 75/309 de l'Assemblée générale. Les discours de haine, soit l'incitation à la discrimination, à l'hostilité et à la violence, entraînent souvent des tensions politiques et peuvent même aggraver un conflit armé. Quelles que soient les circonstances, nous devons condamner et faire cesser la discrimination et la violence contre tel ou tel pays, tel ou tel groupe ethnique ou telle ou telle religion, tout mettre en œuvre pour repousser la haine, la division et la défiance, et plaider pour une culture de paix sous-tendue par la raison, l'inclusivité et la solidarité.

Le conflit en Ukraine dure depuis près de quatre mois. Les pertes humaines et les déplacements qui ne cessent d'augmenter sont tragiques. Le droit international humanitaire fixe les limites de la violence en temps de guerre, et toutes les parties au conflit doivent les respecter scrupuleusement en assurant une protection maximale des civils et des infrastructures civiles et en facilitant les évacuations et l'accès humanitaire. Il faut que la communauté internationale et les organismes humanitaires continuent d'intensifier l'aide humanitaire au peuple ukrainien et n'épargnent aucun effort pour atténuer les préjudices causés par ce conflit violent.

Les circonstances et les causes de toute violation du droit international humanitaire doivent être vérifiées. Il importe que toute allégation soit étayée par des faits. En attendant les conclusions définitives, toutes les parties doivent éviter les accusations injustifiées. L'envoi d'armes létales supplémentaires ne fera qu'alimenter l'animosité, exacerber le conflit, déclencher une crise humanitaire plus large et faucher davantage de vies innocentes.

Les médias sociaux ne doivent jamais devenir des espaces de non-droit où propager la haine et inciter à la violence. Certaines plateformes de médias sociaux ont adapté leurs règles à des fins politiques, permettant des discours de haine qui ne vont que dans un sens. Cette pratique est extrêmement dangereuse. Il est impératif de renforcer le contrôle gouvernemental sur les plateformes de médias sociaux, qui ne doivent pas avoir carte blanche.

Les conflits prolongés et élargis sont porteurs de risques plus grands en matière de sécurité et ont des retombées qui ne profitent à aucune partie. Les membres de la communauté internationale doivent travailler ensemble pour faire baisser la tension, désamorcer la crise et faciliter des pourparlers de paix afin de créer les conditions propices à ce que les parties reprennent les négociations et parviennent à un cessez-le-feu sans plus tarder. Nous conseillons à certains pays de s'abstenir d'envenimer la situation pour servir leurs propres intérêts géopolitiques et de ne pas forcer les autres à choisir leur camp, ce qui intensifie les tensions et l'antagonisme au sein de la communauté internationale.

Comme le Secrétaire général Guterres l'a dit dans son message à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre les discours de haine,

« [L]es discours de haine incitent à la violence, sapent la diversité et la cohésion sociale,

et menacent les valeurs et principes communs qui nous rassemblent ».

Les discours de haine entre les pays peuvent aussi empoisonner le climat politique international, au détriment de la paix et de la stabilité mondiales.

Dans le contexte du conflit qui fait rage en Ukraine, l'antagonisme imprègne la communauté internationale depuis quelque temps, perturbant sérieusement le travail de l'ONU dans divers domaines et remettant en question l'autorité et l'efficacité du Conseil de sécurité. Un tel climat politique n'est pas propice au bon règlement de la crise ukrainienne et peut enrayer les mécanismes de gouvernance mondiaux, plongeant le monde dans plus de division et de troubles, ce qui n'est dans l'intérêt d'aucune partie.

Nous sommes tous dans le même bateau. La sécurité de chacun est dans l'intérêt de tous. La mentalité de la guerre froide, la logique de l'hégémonie et la politique des blocs sont obsolètes depuis longtemps. Nous devons remplacer la confrontation par le dialogue, la coercition par la consultation, les alliances par le partenariat et les jeux à somme nulle par les approches gagnant-gagnant. Le Conseil de sécurité en particulier doit assumer ses responsabilités, gérer les divergences et être une force active pour promouvoir les pourparlers de paix, la médiation et les bons offices.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie M^{me} Nderitu de son exposé au Conseil de sécurité. L'incitation à la violence est une préoccupation majeure, car elle entraîne invariablement des atrocités criminelles. Dans le cas de la guerre en Ukraine, il est important que nous restions attentifs à de tels risques avant que le conflit ne se détériore davantage. Nous remercions également les intervenants de la société civile de leurs contributions aux débats du Conseil.

Le Ghana voudrait exprimer de nouveau ses vives préoccupations concernant la guerre qui se prolonge en Ukraine, ainsi que les pertes inutiles en vies humaines et la destruction des moyens de subsistance et des biens, mais il est également très préoccupé par les discours et les propos acerbes qui caractérisent la guerre en Ukraine. Aucun pays, aucun dirigeant ne peut prétendre ignorer le danger que représentent des paroles prononcées dans la colère ou avec haine.

Tout au long de l'histoire, notamment durant la Seconde Guerre mondiale, au Rwanda en avril 1994, en Bosnie-Herzégovine en juillet 1995 ou dans d'autres

régions du monde, comme au Myanmar, nous avons souvent été témoins des conséquences catastrophiques et tragiques d'actes délibérés qui dressent un groupe de personnes contre un autre. En effet, de tels actes, nés d'un sentiment erroné de supériorité d'un groupe par rapport aux autres, ont été le fléau de notre existence humaine commune à travers les âges. Que ce soit à l'époque de l'esclavage, du colonialisme ou de l'apartheid, ce sentiment erroné a été le principal levier que des hommes mal intentionnés ont utilisé pour manipuler leurs semblables afin qu'ils commettent des atrocités les uns contre les autres.

Pour s'acquitter de sa responsabilité fondamentale de promouvoir et de maintenir la paix et la sécurité internationales, le Conseil doit donc rester vigilant face à l'incitation à la haine et aux discours de haine, qui ont tendance à encourager ou à intensifier la commission d'atrocités criminelles. Nous devons agir de concert afin de tenir la promesse du « plus jamais ça » que nous avons faite aux peuples du monde entier, et plus particulièrement au peuple ukrainien.

Le meurtre de dizaines de milliers de civils innocents à Boutcha, Irpin, Marioupol et dans plusieurs autres villes, ainsi que les nouveaux éléments de preuve concernant des charniers et des violations systématiques et flagrantes des droits de l'homme en Ukraine, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre contre des femmes et des filles, sont des actes intolérables qui doivent nous pousser à prendre des mesures sérieuses afin de prévenir de nouvelles atrocités et demander des comptes pour les atrocités criminelles qui sont commises.

À cet égard, le Ghana exprime son appui à la conduite d'enquêtes indépendantes et impartiales visant à recueillir des éléments de preuve et à jeter les bases pour l'établissement des responsabilités pour toutes les atrocités criminelles dont il est établi qu'elles ont été commises en Ukraine sous le prétexte de la guerre. L'application du principe de responsabilité est un élément dissuasif important. La compétence universelle pour presque toutes les atrocités criminelles signifie que personne ne peut échapper à la justice, quelles que soient les limites qui semblent exister au sein des institutions de la justice internationale.

Nous sommes préoccupés par l'intensification des combats à Sievierodonetsk, qui constitue une menace humanitaire, car de plus en plus de civils sont pris entre des tirs croisés et sont contraints de fuir leurs habitations ou de s'abriter dans des bunkers, avec un

accès limité aux denrées alimentaires, à l'eau potable et aux services de base.

Nous réaffirmons qu'il importe que les parties belligérantes respectent les dispositions du droit international et du droit international humanitaire en ce qui concerne le traitement des civils. Nous les exhortons à prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la protection des civils, des travailleurs humanitaires et des infrastructures civiles. Nous continuons d'appeler à la création et au respect de couloirs humanitaires en vue du passage en toute sécurité des civils qui s'échappent des villes assiégées et de l'acheminement de l'aide et de l'assistance humanitaires.

Il est urgent de parvenir à un règlement pacifique et cela passe nécessairement par le dialogue et la diplomatie. À cet égard, nous demandons instamment à la communauté internationale et aux partenaires régionaux de redoubler d'efforts à l'appui de la reprise des pourparlers entre les parties, qui sont au point mort depuis mars. Il est crucial de mettre fin à la guerre maintenant, à la fois pour sauver les vies des Ukrainiens et pour limiter la portée des ramifications du conflit, qui ont entraîné des difficultés économiques dans d'autres régions du monde, loin du théâtre de la guerre.

Pour terminer, nous sommes convaincus que rien ne justifie qu'on commette des atrocités. Dans cet esprit, nous appelons instamment à tempérer les discours de haine qui alimentent un climat de profond ressentiment et incitent à commettre des actes violents contre autrui. Le Ghana réaffirme son appui à la souveraineté, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et exprime sa détermination à travailler avec tous les autres Membres en vue de parvenir rapidement à un règlement de la guerre et de rétablir la paix et la stabilité en Ukraine.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, M^{me} Alice Nderitu, ainsi que les représentants de la société civile, de leurs exposés respectifs.

L'incitation à la violence détruit la paix, la tolérance et l'harmonie. L'Inde a toujours été convaincue que les sociétés fondées sur les principes de la démocratie et du pluralisme créent un environnement qui permet à diverses communautés de coexister. L'exercice légitime du droit à la liberté d'opinion et d'expression dans un cadre constitutionnel joue un rôle important et positif

dans le renforcement de la démocratie, la promotion du pluralisme et la lutte contre l'intolérance.

Il ne fait également aucun doute que le terrorisme vise toutes les religions et toutes les cultures. Ensemble, nous devons combattre la radicalisation et le terrorisme. L'ONU doit veiller à ce que la lutte contre les discours de haine et la discrimination ne se limite pas à quelques religions et communautés précises, mais qu'elle vise tous les groupes concernés.

Le conflit ukrainien a des conséquences non seulement sur l'Europe, mais également sur le monde entier. Ses conséquences déstabilisatrices ont des répercussions régionales et mondiales plus larges. L'Inde reste profondément préoccupée par la détérioration de la situation en Ukraine et réitère son appel en faveur de la cessation immédiate de la violence et de la fin des hostilités. Nous soutenons tous les efforts diplomatiques visant à mettre fin au conflit, en particulier les pourparlers entre l'Ukraine et la Fédération de Russie. Comme nous l'avons déjà dit, nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une enquête indépendante sur les atrocités commises en Ukraine.

L'augmentation du prix du carburant et la pénurie de céréales alimentaires et d'engrais ont des conséquences graves, en particulier sur les pays en développement. Dans ce contexte, il faut que nous soyons tous conscients de l'importance de l'équité, des prix abordables et de l'accessibilité en ce qui concerne les céréales alimentaires. Le libre-échange ne doit pas devenir un argument pour perpétuer l'inégalité et promouvoir la discrimination.

L'Inde s'est engagée à travailler de manière constructive pour atténuer les incidences négatives du conflit sur la sécurité alimentaire. Nous avons apporté une aide financière et fourni des céréales alimentaires aux pays voisins qui subissent les conséquences du conflit ukrainien.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer que l'ordre mondial contemporain repose sur la Charte des Nations Unies, le droit international et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

Le Président (*parle en anglais*) : J'appelle l'attention des orateurs et oratrices sur le paragraphe 22 de la note du Président publiée sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil de sécurité à faire leurs déclarations en cinq minutes

ou moins, conformément à l'engagement du Conseil de sécurité à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Avant de m'adresser aux membres du Conseil de sécurité aujourd'hui, je prends note, comme à l'accoutumée, de la présence du représentant du régime de Poutine, qui occupe le siège permanent de l'Union soviétique. L'Ambassadeur de la Russie a de nouveau profité de ce siège pour rejeter la responsabilité de la guerre sur tout le monde sauf sur la Russie. Plus d'une fois dans cette salle, j'ai appelé l'attention sur la tactique de mimétisme agressif largement utilisée par la Russie, tactique grâce à laquelle un prédateur obtient un avantage en se faisant passer pour une victime. Cette dynamique s'apparente à la pratique consistant à rejeter la faute sur la victime, le violeur accusant cette dernière de l'avoir poussé à commettre son crime.

L'envoyé de Poutine suit l'exemple de son patron, le Ministre Lavrov, qui a recours à la même tactique lorsqu'il affirme que la Russie n'a pas envahi l'Ukraine et qu'elle a déclenché une opération militaire parce qu'elle « n'avait absolument aucun autre moyen de faire comprendre à l'Occident que faire entrer l'Ukraine dans l'OTAN était un acte criminel ». C'est en effet une sacrée confession, qui est maintenant publique. Le mimétisme agressif est une tactique défensive courante chez les criminels. Cette tactique est plutôt inutile, comme le comprendra l'envoyé de Poutine une fois qu'il occupera un autre siège et se retrouvera sur le banc d'un futur tribunal chargé de juger les criminels de guerre russes.

Ma déclaration d'aujourd'hui ne sera pas brève, étant donné la complexité de la question. Les informations portées à notre attention ont prouvé une fois de plus qu'il n'y a pas d'autre solution pour mettre fin à cette guerre que de contraindre l'agresseur à répondre de ses actes, comme les nazis l'ont fait à Nuremberg. Les documents issus du procès de Nuremberg comprennent un examen approfondi de la genèse du nazisme et de sa nature meurtrière. Je suis convaincu que les futurs procès nous apporteront des réponses tout aussi exhaustives sur les raisons qui ont conduit la Russie à devenir un régime agressif et inhumain.

Je tiens toutefois à rappeler au Conseil certaines étapes importantes, notamment en ce qui concerne l'incitation à la violence. Le désir obsessionnel des dirigeants et des généraux de l'armée russe de tuer et de

détruire n'est pas apparu du jour au lendemain. Depuis les années 90, les responsables politiques et les médias russes se livrent à des discours belliqueux et haineux, teintés de sentiments impérialistes.

Pour paraphraser Benito Mussolini, la presse russe est libre, plus libre que la presse de tout autre pays, tant qu'elle appuie le régime. Les principales cibles de la Russie ont peut-être changé de temps à autre, mais les nations démocratiques et presque tous ses voisins ont toujours été dans sa ligne de mire. C'était vrai pour Mussolini, ça l'est aussi pour Poutine. Ces deux dictateurs espéraient que leur idéologie finirait par se propager bien au-delà de l'Europe et gagnerait l'Amérique.

Hélas, le monde a fait peu de cas de cette tendance dangereuse, ce qui n'a fait qu'encourager la Russie à renforcer sa propagande agressive. De surcroît, le Kremlin a recueilli en 30 ans tellement de preuves de l'apathie de facto du monde face aux violations commises par la Russie, puis de son impunité, que ce n'était qu'une question de temps avant qu'il ne lance une véritable guerre.

Un événement survenu au Conseil en décembre 1991 a déclenché la série de faits tragiques qui se sont ensuivis. La séance tenue le dernier jour avant la veille de Noël (voir S/PV.3024) a été levée par le Président du Conseil, l'Ambassadeur soviétique Vorontsov, et ne voilà-t-il pas que la séance suivante (voir S/PV.3025) a été ouverte par la même personne, mais sous la bannière d'un pays différent, à savoir la Fédération de Russie.

Ce pays ne figurait pas, à ce moment-là, dans la Charte des Nations Unies ni sur la liste des États Membres de l'Organisation. Il n'y a pas eu de vote au Conseil de sécurité. Il n'y a pas eu de vote à l'Assemblée générale. Aucune décision officielle n'a été prise par quelque organe que ce soit, et les vacances de Noël n'y étaient pour rien. Le Président Eltsine a simplement informé l'ONU de sa décision, et quelqu'un l'a approuvée et appliquée sans débat ni vote public.

En décembre 1994, la Russie a déclenché la guerre en Tchétchénie. La ville de Grozny a été rasée, comme de nombreuses villes ukrainiennes aujourd'hui, avec la participation des voyous d'Akhmad Kadyrov. Le nombre de victimes parmi la population civile en Tchétchénie s'est élevé à des dizaines de milliers, entre 80 000 et 100 000 selon Alexander Lebed, alors Secrétaire du Conseil de sécurité russe. Et que s'est-il

passé en réponse à la cruauté et à la barbarie de la Russie en Tchétchénie ? Après une courte pause pour sauver la face, le Conseil de l'Europe, qui a été conçu comme une forteresse, sinon un temple des droits humains, a invité la Russie à en devenir membre, ce qu'elle a fait par la suite.

En 1991, à la demande de son président, la Russie s'est imposée au Conseil de sécurité, et cinq ans plus tard, un autre Conseil, le Conseil de l'Europe, a invité le régime russe couvert de sang à rejoindre son club. Et l'histoire ne s'arrête pas là, le pire est à venir. Comme pour discréditer l'Acte final d'Helsinki, lors de leur réunion tenue dans la capitale finlandaise en 2019, les ministres du Conseil de l'Europe ont décidé de restituer à la Russie son droit de vote à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Ne s'agissait-il pas là d'une incitation à la violence ? L'horloge tournait, l'invasion à grande échelle de l'Ukraine était imminente, et pourtant l'apaisement restait le mot d'ordre.

Deux décennies auparavant, en 1999, au sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui s'est tenu à Istanbul, la Russie s'est engagée à retirer ses troupes de la République de Moldova et de la Géorgie. Comme à chaque fois, les engagements russes se sont avérés n'être que des promesses creuses. Aujourd'hui, 23 ans après ce sommet, les troupes russes sont toujours déployées en Transnistrie, en République de Moldova. Le monde n'a pas non plus réagi comme il l'aurait fallu face à l'agression menée par la Russie contre la Géorgie en 2008. Cette fois-ci, ce n'était pas à cause des vacances de Noël ; l'Europe a simplement pris des vacances au mois d'août, et lorsque les fonctionnaires ont repris le travail, y compris à l'OSCE, c'était déjà une nouvelle réalité pour beaucoup, et ils ont continué comme si de rien n'était.

La tentative d'annexion de la Crimée six ans plus tard et le conflit dans le Donbass sont la suite logique des stratégies mises en place par la Russie pour saper le droit international et l'ordre fondé sur des règles. Ces événements n'ont pas non plus marqué un tournant dans les relations du monde avec la Russie, pas plus que les crimes de guerre commis par la Russie en Syrie. Au lieu de cela, enivré par l'illusion du statu quo, le monde a continué de croire que le moyen le plus efficace de ramener la Russie sur la voie de la normalité était la complaisance, tandis que le Ministre Lavrov a littéralement ri au nez de son homologue occidentale à Genève lorsque l'expression « remise à zéro » inscrite sur un bouton de remise à zéro a été traduite par

erreur par le mot « surcharge ». Moins d'un an plus tard, la Russie a envahi la Géorgie. Le gazoduc Nord Stream 2 mérite qu'on lui consacre un chapitre entier dans la saga du rapprochement gazier addictif avec le dictateur du Kremlin.

Ces événements ont inévitablement conduit la Russie à ce qu'elle est aujourd'hui, un État agressif et fasciste dont le comportement criminel ne connaît aucune limite. On peut lire les analyses de nombreux spécialistes sur la question, notamment celles de Timothy Snyder, historien réputé et professeur à l'Université de Yale, qui a récemment décrit les caractéristiques du fascisme, que la Russie d'aujourd'hui présente.

La Russie voue un culte à un dirigeant unique. Elle voue un culte aux morts, organisé autour de la Seconde Guerre mondiale. Elle entretient également le mythe d'un âge d'or marqué par la grandeur impériale, qui doit être rétabli au moyen d'une guerre violente et salutaire : la guerre meurtrière contre l'Ukraine. L'esthétique fasciste est facilement identifiable dans la promotion du symbole du « Z », l'organisation de rassemblements de masse, la consolidation de la propagande de guerre et l'incitation à la haine envers l'Ukraine et les Ukrainiens.

Le vol des ressources ukrainiennes dans les territoires occupés et les tentatives d'annexion de ces territoires démontrent que les raisonnements impérialistes et néocolonialistes sont un principe directeur de la politique du Kremlin sur la scène internationale. Ne nous laissons pas tromper par les discours antifascistes et antinazis de la Russie. Ce n'est qu'une autre manifestation du mimétisme agressif qui s'est encore étendu, la Russie qualifiant les Ukrainiens de néonazis afin de les déshumaniser et d'en faire une cible légitime pour les soldats russes.

Pendant ce temps, Poutine veut plus de territoires, se comparant à Pierre le Grand, Tsar de Russie au XVIII^e siècle. Parlant des pays nouvellement indépendants, Poutine a déclaré : « Il nous incombe également de récupérer ce qui appartient à la Russie », revendiquant des « valeurs fondamentales » qui « constituent la base de l'existence [de la Russie] ».

Ma question est la suivante : jusqu'où un régime proclamant des ambitions impérialistes vieilles de trois siècles comme étant ses valeurs fondamentales ira-t-il ? En s'identifiant au Tsar russe, Poutine nous amène à nous interroger sur sa santé mentale, mais pas seulement. Le dictateur évoque publiquement sa détermination à agir et à se comporter comme un potentat du XVIII^e siècle.

Et nous lui faisons la morale avec des citations de la Charte des Nations Unies. Est-ce bien sérieux ?

Alors que l'Ukraine saigne et se bat pour défendre son droit à l'existence, il n'y a pas de place pour le dilemme entre conciliation et application du principe de responsabilité. Opter pour la conciliation reviendrait seulement à ouvrir le chapitre le plus sombre de cette guerre. La Russie ne reculera devant rien dans son invasion de l'Ukraine et mettra à profit toute pause pour faire des territoires nouvellement occupés ses bastions et utiliser davantage de chair à canon pour renouveler ses attaques contre l'Ukraine.

Je trouve grotesque que certains responsables politiques invitent l'Ukraine à envisager de répondre aux appels à des concessions au profit de Moscou, dans un pays dont l'ancien Secrétaire d'État, M. Henry Kissinger, a dit à son président, il y a un demi-siècle, que « s'ils envoient des Juifs dans des chambres à gaz en Union soviétique, ce n'est pas le problème des États-Unis ». Aujourd'hui, certains spécialistes de la même école estiment que les dizaines de milliers d'Ukrainiens tués par le dictateur de Moscou ne sont pas un problème. C'est l'art de la diplomatie, n'est-ce pas ? Ou bien est-ce l'art de l'incitation ? La famille de M. Kissinger a littéralement fui le fascisme, le nazisme et, très probablement, les chambres à gaz en Europe, qui était sur le point d'être envahie par Hitler, et aujourd'hui il nous invite à nous laisser étrangler par « Poutler » et quelqu'un ose nous conseiller de l'écouter ?

Il n'est donc pas surprenant que la critique d'un autre livre à succès écrit par un menteur prodigieux doté d'une mémoire remarquable, parue aujourd'hui dans *The Guardian*, rappelle, dans sa conclusion, que pour ses détracteurs, il sera toujours l'homme qui a dit au dictateur chilien Augusto Pinochet qu'il comprenait ce qu'il essayait de faire. Il y a tout juste une semaine, Poutine a affirmé que l'ancienne Union soviétique était la Russie historique. Quelle sera la prochaine étape ? L'envoyé de M. Poutine demandera-t-il que l'on échange à nouveau les plaques nominatives dans cette salle, cette fois-ci pour remplacer le nom « Fédération de Russie » par « Union soviétique » ? Après tout, cela serait en totale conformité avec la Charte telle qu'elle existe actuellement, puisque l'Union soviétique y figure toujours. N'est-ce pas ?

Les prédateurs attaquent celles et ceux qui sont ou semblent être plus faibles, et après de telles attaques, ils peuvent prendre goût au sang humain et devenir des tueurs en série. La Russie a déjà démontré qu'elle s'est

transformée en un régime fasciste et agressif par son incapacité de s'abstenir d'attaquer celles et ceux qu'elle considère comme des proies faciles. Nous devons tous l'arrêter, et le plus tôt sera le mieux.

L'Ukraine, qui se trouve désormais en première ligne, a pour atouts la volonté requise de ses dirigeants, la détermination et la bravoure de son armée et de son peuple et une solidarité internationale sans précédent. Si nous laissons Poutine ou son successeur sur le trône du Kremlin faire repousser leurs griffes élaguées pleines du sang des Ukrainiens, la prochaine guerre sera imminente, et le monde civilisé paiera un prix trois fois plus élevé que celui qui est payé aujourd'hui. Finissons-en immédiatement avec le fascisme russe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lituanie.

M. Paulauskas (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je fais la présente déclaration au nom des trois États baltes, à savoir l'Estonie, la Lettonie et mon pays, la Lituanie. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance, qui tombe à point nommé. Je remercie également les intervenants des informations qu'ils nous ont fournies sur ce sujet très important.

Nous appuyons tous les efforts déployés par l'ONU pour prendre des mesures rapides et efficaces face aux situations dans lesquelles les populations sont menacées d'atrocités ou lorsque des crimes sont commis. Les États ont la responsabilité de se pencher sur la question de l'incitation à la violence et de lutter contre ce phénomène, ainsi que d'atténuer les risques d'atrocités criminelles.

Malheureusement, nous sommes aujourd'hui témoins de l'agression militaire à grande échelle et non provoquée de la Russie contre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'un État démocratique, l'Ukraine, avec le soutien du coagresseur, le Bélarus. Depuis des années, l'Ukraine est une des principales cibles de la désinformation pro-Kremlin, qui tente de justifier l'invasion russe.

En outre, la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine s'accompagne de propos radicaux et toxiques tenus par les plus hauts responsables russes et les médias dirigés et contrôlés par le Kremlin pour décrier l'Ukraine et les Ukrainiens, ce qui a poussé les forces russes à commettre des atrocités, et la société russe à les tolérer.

Les hauts responsables russes et les commentateurs des médias d'État ne cessent de nier l'existence d'une identité ukrainienne distincte. Ils recourent à toute une série de discours mensongers laissant entendre que celles et ceux qui se considèrent comme des Ukrainiens menacent l'unité de la Russie ou sont des nazis, et méritent donc d'être punis, voire éliminés.

Le Président Poutine et les responsables russes emploient la tactique dite du miroir en accusant leurs victimes des crimes qu'ils commettent eux-mêmes. Ils affirment à tort que l'Ukraine a commis un génocide ou exterminé la population civile dans les zones contrôlées par les séparatistes soutenus par la Russie, ce qui a servi de prétexte pour envahir le pays. Les responsables et les médias d'État russes ne cessent d'invoquer la dénazification comme l'un des principaux objectifs de la guerre que la Russie mène contre l'Ukraine.

Les autorités russes ont non seulement nié les atrocités commises par leurs forces, mais elles ont également récompensé les soldats soupçonnés d'avoir commis des massacres en Ukraine, permettant aux soldats de commettre d'autres atrocités, notamment des exécutions massives, des meurtres de civils, des bombardements de zones résidentielles, d'hôpitaux et de crèches, l'emploi d'armes interdites, la destruction d'infrastructures critiques, des violences sexuelles, l'utilisation du viol et de la torture comme armes de guerre, et la déportation forcée de civils, y compris d'enfants ukrainiens, en Russie, et à la société russe de les tolérer.

Il est évident que toutes ces atrocités peuvent être constitutives de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crimes de génocide. Nous condamnons ces crimes avec la plus grande fermeté et demandons instamment à la Russie de retirer immédiatement et sans conditions toutes ses forces et son matériel militaire de l'ensemble du territoire ukrainien à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Les discours belliqueux de la Russie dévoilent les véritables intentions impérialistes du pays. En l'absence de réponse claire et ferme de la communauté internationale pour y mettre un terme, l'agression contre l'Ukraine ne sera que le début. Le Kremlin parle ouvertement d'appropriation de terres et menace de reprendre les territoires des pays voisins. Les autorités russes influencent directement l'opinion publique en faisant passer leur propagande et en l'amplifiant par l'intermédiaire de médias contrôlés et d'une censure extrême autour de la guerre. Des figures hautement

influentes des sphères politiques, de la hiérarchie religieuse et des médias publics sont exploitées à des fins de propagande et d'incitation à la violence.

L'audience de la propagande russe est double : la société russe et le public mondial. Les messages à la société russe cherchent à cultiver la haine pour les autres nations, encourageant et justifiant la violence et l'agression. En Russie et dans la société russe, les médias indépendants et leurs journalistes et autres professionnels se retrouvent dans l'abîme de la propagande russe, en raison d'une lourde répression contre la société civile.

La manipulation et le brouillage de l'information par la Russie ont également des effets mondiaux. L'agression russe est à l'origine d'une insécurité alimentaire grandissante dans le monde. Le cynisme veut que ces agissements s'accompagnent d'une campagne de désinformation mondiale qui vise à détourner l'attention de la responsabilité de la Russie dans la déstabilisation des marchés alimentaires et le sabotage de l'appui mondial à l'Ukraine. Il est important que nous rétablissions la vérité : c'est le blocus russe des ports ukrainiens et le bombardement par la Russie des terres arables et des sites de stockage de nourriture en Ukraine, non les sanctions occidentales, qui entraînent les pénuries alimentaires.

J'affirme une nouvelle fois qu'au milieu de cette guerre méprisable, nous sommes solidaires de l'Ukraine. Les pays baltes continueront d'apporter un soutien solide à l'Ukraine, notamment sous la forme d'une aide humanitaire et d'un appui matériel en général, pour résister à l'agression russe.

Ceux qui incitent à la commission d'atrocités en Ukraine et ceux qui en commettent doivent répondre de leurs actes et le feront. Nous continuerons de collaborer avec les mécanismes de responsabilité pour répondre aux atrocités de masse commises en Ukraine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, M^{me} Alice Wairimu Nderitu, ainsi que les représentants de la société civile pour leurs exposés très utiles.

L'occasion est bonne, en effet, de recentrer notre attention sur la question des atrocités en particulier.

Le Cadre d'analyse des atrocités criminelles contient des références expresses à l'incitation à la

violence, à la discrimination, à l'intolérance et à la haine comme facteur de risque commun pour les atrocités et comme facteur de risque spécifique en ce qui concerne les crimes contre l'humanité, le génocide et les crimes de guerre. Malheureusement, au vu de la situation en Ukraine depuis 2014, et particulièrement en 2022, tous ces risques sont extrêmement présents dans le discours du régime de Poutine. Plus grave encore, l'incitation orchestrée par l'État russe a donné lieu à la commission de nombreux crimes horribles en Ukraine, illustrée par de terribles images de meurtres en masse, de charniers et d'autres atrocités, venues de divers endroits dans toute l'Ukraine.

En outre, le fait de décorer les soldats qui sont peut-être directement responsables des crimes internationaux perpétrés à Boutcha et dans d'autres villages ukrainiens est non seulement une insulte aux victimes innocentes mais aussi une validation retentissante par la Russie de la culture d'impunité.

La Slovaquie est gravement préoccupée par la propagande de guerre de la Russie qui défend son agression injustifiée et non provoquée contre l'Ukraine sous les faux prétextes de la dénazification et du génocide ou de l'extermination, censément par l'Ukraine, de la population civile des régions séparatistes soutenues par la Russie.

Ces faux prétextes rappellent nettement des pratiques du passé, qui usaient également de la tactique dite des accusations en miroir et de la désignation de groupes ciblés comme menace existentielle pour justifier des atrocités et présenter la guerre comme défensive et inévitable. Nous voyons actuellement en Ukraine un discours similaire et, très malheureusement, une conduite similaire du régime de Poutine, amplifiée par une négation constante de l'Ukraine comme nation souveraine et État indépendant.

Il s'agit d'une attitude tout simplement inacceptable et d'une infraction flagrante aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, aux obligations de la Russie en vertu de l'article 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et à l'article III de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, si l'intention génocide est établie. Inutile de dire que l'incitation à des crimes de

guerre et à des crimes contre l'humanité est également réprimée en droit international coutumier.

En ce qui concerne le prétendu génocide commis par l'Ukraine, que la Russie fait faussement valoir comme prétexte pour justifier son invasion, la Slovaquie rappelle la décision juridiquement contraignante de la Cour internationale de Justice en date du 16 mars et exhorte vigoureusement la Russie à se conformer aux mesures conservatoires qui y sont ordonnées.

L'incitation à la violence que je viens de décrire a évolué, depuis le 24 février, en commission quasi quotidienne d'atrocités en Ukraine. La justice doit être rendue pour ces crimes. En tant que pays voisin qui a déjà accepté des centaines de milliers de réfugiés d'Ukraine, parmi lesquels se trouvent potentiellement des témoins et victimes d'atrocités, la Slovaquie contribue donc activement et dans le meilleur esprit possible aux efforts déployés pour mener les enquêtes qui conviennent et poursuivre en justice les auteurs des crimes perpétrés en Ukraine, aux niveaux national, bilatéral et régional, ainsi qu'au niveau international.

Pour donner quelques brefs exemples, les autorités slovaques ont lancé des enquêtes nationales sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre apparemment commis en Ukraine. Nous avons dépêché nos experts pour appuyer les enquêtes ukrainiennes. Nous avons rejoint l'équipe d'enquête conjointe mise en place avec le concours de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale. En outre, nous nous sommes associés à d'autres États pour saisir la Cour pénale internationale de la situation en Ukraine.

La Slovaquie soutient aussi d'autres initiatives visant à établir les faits et à enquêter sur les crimes internationaux et les violations des droits humains en Ukraine, et s'efforce de faciliter une bonne coordination entre elles toutes. Nous sommes inflexibles dans notre position de fermeté contre la culture d'impunité pour ces crimes en Ukraine, ainsi que dans les autres parties du monde, quels qu'en soient les auteurs, et nous le resterons.

Dernier point, mais non le moindre, je réitère notre appel à la cessation des activités militaires russes en Ukraine et au retrait sans condition de toutes les troupes russes de l'ensemble du territoire ukrainien.

La séance est levée à 12 h 45.